Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

RAPPORT PERFORMANCE 2024

TERRITOIRE DE L'OUEST
ÎLE DE LA RÉUNION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

AXE 1
Aménagement

AXE 3
Proximité

AXE 4
Changement climatique

AXE 2
Services publics

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

SOMMAIRE

AXE 1 ____ **04**
RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE

AXE 2 ____ **29**
OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

AXE 3 ____ **45**
RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

AXE 4 ____ **65**
PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

AXE 1 – RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE

Préambule

Sur le volet planification stratégique, la finalisation des travaux du Plan Air Energie Climat a permis son intégration au Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCOT AEC). Les autorisations d'urbanisme du Territoire de l'Ouest ont pris plus d'ampleur dans les procédures communales. Ceci permet de faire intégrer dans la gestion de l'urbanisme communal les services publics intercommunaux, comme la collecte des déchets, la gestion des ressources en eau, les mobilités urbaines... L'intégration des services publics communautaires dans l'instruction des autorisations d'urbanisme s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la performance de nos services urbains dans les nouveaux quartiers réalisés par les 5 communes. Cette coopération intercommunale illustre notre préoccupation majeure de faire de l'Ouest un territoire dont le cadre de vie demeure agréable et attractif.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Sur le plan opérationnel, l'année 2024 est consacrée aux études pré-opérationnelles sur l'Ecocité, de manière générale, mais aussi sur les volets aménagement opérationnel et aménagement économique. Les opérations de Zones d'Activités Concertées (ZAC) et de Zone d'Activités Economiques (ZAE), en maîtrise d'ouvrage du Territoire de l'Ouest, sont adossées à la dynamique portée par le « Démonstrateur de la Ville Durable » autour de la palette végétale, le bio-climatisme et la décarbonation. L'appel à manifestation d'intérêt sur la thématique de la décarbonation a donné à nos filières locales la possibilité d'intégrer une démarche axée sur les transitions insulaires spécifiques au Territoire de l'Ouest.
La dynamique touristique se renforce en 2024, au regard de la progression de la taxe de séjour ; et le Territoire de l'Ouest continue son travail pour renforcer la visibilité des prestataires touristiques. Sur Mafate, la construction du Bureau d'Information Touristique est un chantier dont la livraison est attendue en 2025. Les études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre se poursuivent sur le tronçon Sud du Sentier Littoral du territoire. Enfin, dans la perspective de l'accueil de la GLOBE 40, la régie des Ports de Plaisance Ouest s'active pour accueillir cette course internationale selon les standards attendus par l'organisateur.

1. Refonder le Projet d'Aménagement Stratégique et passer à l'opérationnalité

• Les ressources :

. ETP mobilisés (au 31/12/2024) : 3,75
. Budget réalisé : 143 074€
en investissement

• Les principaux objectifs :

- Révision du SCoT
- Mise en oeuvre du SCOT modifié
- Instruction des autorisations d'urbanisme

En 2024, les travaux d'élaboration du SCoT « Air Energie Climat » ont été lancés, associant partenaires et communes à travers diverses séquences de travail. Un Contrat de Quasi Régie avec l'agence d'urbanisme AGORAH a permis de réaliser un bilan de la consommation des espaces naturels, essentiel pour définir la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Parallèlement, les réflexions sur le volet « Air Energie Climat » ont progressé grâce aux travaux du Plan Climat Air Energie Territorial.

La mise en œuvre du SCoT modifié a également vu la commune de Saint-Paul adapter son PLU, approuvé en juillet 2024. Enfin, un circuit d'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme a été mis en place, facilitant l'émission d'avis consultatifs sur divers sujets.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

• Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest - Elaboration d'un SCoT Air Energie Climat

Les travaux d'élaboration du SCoT « Air Energie Climat » ont démarré en 2024. Avec le Copil de lancement et le cadrage réglementaire de mars, plusieurs séquences de travail ont permis d'associer les partenaires et les communes au long de l'année (visites terrains et entretiens particuliers avec les 5 communes, Comités technique et de pilotage intermédiaires, ateliers en juin et octobre autour du Diagnostic partagé et en préparation du Projet d'Aménagement Stratégique). A l'occasion du lancement des travaux d'élaboration en mars, une présentation de la méthodologie a été faite en Bureau du Conseil de Développement (CODEV.)

Le Contrat de Quasi Régie (CQR) avec l'agence d'urbanisme AGORAH, formalisé en 2023, a permis de réaliser et de partager avec les communes et partenaires le bilan de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers du territoire entre 2011 et 2021 suivant les deux méthodologies disponibles, données nécessaires à la définition de la future trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) du SCoT.

Par ailleurs, les travaux du Plan Climat Air Energie Territorial ont permis d'avancer les réflexions sur le volet « Air Energie Climat » du futur SCoT révisé.

La présentation du projet de PCAET au groupe de travail SCoT du CODEV en juillet a été l'occasion de réexpliquer le lien entre les deux démarches.

• La mise en œuvre du SCoT modifié

Suite à la modification simplifiée du SCoT en 2022, la commune de Saint-Paul a sollicité l'avis du Territoire de l'Ouest sur le projet de modification de son PLU pour une mise en compatibilité avec le SCoT. L'avis favorable du Territoire de l'Ouest a été transmis en juillet 2024 et le PLU modifié de Saint-Paul a été approuvé en Conseil Municipal.

• L'instruction des autorisations d'urbanisme

Depuis le second semestre 2023, le Territoire de l'Ouest a mis en place un circuit d'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme, favorisant la sollicitation et l'émission d'avis consultatifs au titre du SCoT, du règlement de collecte des déchets, du Plan Local de l'Habitat (PLH), de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), de l'économie, des transports & mobilités, du tourisme et de l'eau, notamment. Ainsi en 2024, le Territoire de l'Ouest a été consulté par les services d'Application du Droit des Sols des 5 communes membres, ce qui représente 214 demandes.

Indicateurs	Bilan 2023	Bilan 2024	Evolution 2023-2024
Taux d'avancement de la révision du SCOT	Marché d'études notifié	35%	+35%
Nombre de demandes d'avis sur documents d'urbanisme	118	219	+101

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

2. Réaliser les projets structurants du territoire

• Les ressources :

. ETP mobilisés (au 31/12/2024) : 2
. Budget réalisé :
. 99 516 € en fonctionnement
. 3,3 M€ en investissement

• Les principaux objectifs :

- ZAC Ecocité Phaonce / Démonstrateur Ville Durable
- Travaux de requalification de la rue Henri Cornu
- Schéma d'aménagement ZIP

• ZAC Ecocité Phaonce (ex ZAC Cambaie Oméga)
Le mandat d'études pré-opérationnelles avec la SPL Grand Ouest a permis, en 2024, d'attribuer les marchés relatifs aux missions d'urbanisme, de maîtrise d'œuvre VRD, d'études réglementaires et environnementales ainsi que les volets sûreté et sécurité publique. Ainsi les prestataires ont engagé les travaux ce qui a notamment permis de faire évoluer le plan d'aménagement et programme de la ZAC en lien avec les ambitions du Démonstrateur de la Ville Durable (ville jardin, bio climatisme, ...). Dans la continuité des protocoles fonciers ; cellules de dialogues et parcours administratifs ont pu avancer notamment sur le foncier Etat. L'ingénierie de la phase d'incubation du Démonstrateur de la Ville Durable s'est amplifiée en 2024. Concernant l'enjeu de ville jardin créole, une palette végétale a été co-construite par des scientifiques et des experts du paysage pour les futurs espaces verts de la ZAC. Elle a été appliquée sur les premiers projets de la ZAC : le prolongement de l'Axe Mixte et l'espace sportif et culturel. La stratégie de mise en culture de cette palette a été amorcée lors d'un atelier ayant réuni la filière de production horticole. Un retour d'expérience sur des aménagements paysagers récents a également été réalisé afin d'en tirer des enseignements sur les modalités de gestion et d'entretien à venir pour la ZAC. Les préalables techniques et réglementaires relatifs aux alternatives à l'eau potable pour l'arrosage des futurs espaces verts de la ZAC ont été levés. Un protocole expérimental a enfin été défini afin de tester la palette végétale in situ selon différentes modalités de sols, d'eau et de densité végétale. Concernant l'enjeu de décarbonation, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé afin de sourcer des matériaux et des techniques constructives permettant de diminuer l'impact carbone de l'opération d'aménagement. Une analyse du niveau de maturité mais aussi une quantification du gain carbone de ces solutions innovantes ont été menées afin de sécuriser le niveau de performances environnementales à prescrire pour la ZAC. Une première expérimentation d'intégration de matériaux alternatifs a été assurée dans l'espace sportif et culturel de la ZAC. Concernant l'enjeu de bio climatisme, des simulations croisées thermo-aérauliques et acoustiques ont été conduites sur le plan guide afin d'ajuster le futur plan d'aménagement en vue de favoriser le confort en intérieur et dans l'espace public pour les futurs habitants et usagers.

L'Espace Sportif et Culturel, premier équipement de la Zac Ecocité Phaonce, sortira de terre en 2027.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

• Requalification des voies et réseaux de la rue Henri Cornu

Un mandat de travaux de 10M€ a été conclu avec la SPL GO pour la réalisation des études pré-opérationnelles (stade PRO / DCE). Les négociations ont été reprises par le Territoire de l'Ouest afin de maîtriser le foncier nécessaire. Parallèlement les discussions avec la Créole ont permis d'avancer sur l'implantation d'un poste de refoulement préalablement à l'opération.

• Zone Industrialo-Portuaire (ZIP)

Le projet de la Zone Industrialo-Portuaire, classé d'envergure nationale et européenne, constitue une des dernières réserves foncières stratégique de 80 hectares située à l'arrière du Grand Port Maritime de La Réunion et qui permettrait de concilier les besoins d'extension et de développement du Grand Port Maritime de La Réunion avec les exigences des acteurs économiques locaux en matière d'activités industrielles innovantes à l'export.

Les autorités de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil départemental, de la Commune de Le Port et de La Possession, du Grand Port Maritime de La Réunion, de l'ADIR, de la CAPEB, conscients de ces défis, se sont constitué au sein d'un COmité STRAtégique (COSTRA), sous l'égide du Territoire de l'Ouest.

En avril 2024, ce COSTRA s'est réuni pour la signature du bail emphytéotique administratif entre le Grand Port Maritime et le Conseil Départemental de La Réunion. Ce bail de 75 ans vise à mettre à disposition du Grand Port Maritime près de 17 hectares de foncier pour l'extension de ses activités. La première phase de ce projet, concernant une emprise d'environ 7,5 hectares, est déjà disponible suite à sa remise en état. La deuxième phase, prévue pour juin 2026, concernera une emprise d'environ 7 hectares actuellement exploitée. Enfin, la troisième phase, prévue jusqu'en décembre 2028, portera sur les derniers hectares exploités.

La Région Réunion et le Département ont confirmé leur volonté d'une gouvernance partagée sur le pilotage du futur aménagement de la ZAP, et leur souhait de pouvoir engager de premières études pré-opérationnelles, suite à la validation du scénario d'aménagement du grand projet.

La SPL Grand Ouest, a été identifiée pour conduire, préalablement à l'aménagement de la zone proprement dite, le pilotage et l'animation technique de ces études dès septembre 2024. Une délibération de principe a été approuvée le 25 novembre 2024 pour l'entrée au capital de la SPL Grand Ouest de la Région Réunion et du Département de la Réunion pour maintenir cette gouvernance commune et partagée sur le pilotage opérationnel du futur aménagement.

Indicateurs	Bilan 2023	Bilan 2024	Evolution 2023-2024
Taux d'avancement des travaux VRD financés par PUP sur ZAE H.Cornu	Finalisation des dossiers DCE	Attribution mandat de travaux à la SPL GO	Mandat
ZAC Ecocité Phaonce	Mandat SPL Grand Ouest attribué	Démarrage des études avancement 30%	+30%

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

• **Lancement de la réalisation du Pôle d'Innovation Ouest (PIO) sur Le Campus Paul Vergès du Jardin de l'OASIS.**

Le PIO disposera d'une localisation stratégique par son implantation sur la ZAC de l'Oasis (Le Port) dans le périmètre de l'Ecocité.

L'objectif du Territoire de l'Ouest est d'adosser le PIO à la future école d'architecture ; le PIO ayant vocation à héberger des acteurs engagés sur les questions d'aménagement bioclimatique, du numérique (dont ICC) et de l'énergie (1ère brique du futur projet de pôle énergie discuté actuellement avec la Région Réunion).

Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2023 (périmètre et dimension du projet), le Territoire de l'Ouest a lancé l'étude de programmation, technique, juridique et financière en 2024 soit :

• Finalisation des études préalables à la programmation de l'équipement.

• Acquisition des emprises foncières nécessaires (environ 3 160 m²), soit 5 700 m² de surface de plancher pour un montant de 1 425 314 €HT

• Actualisation du financement de la 1ère tranche de l'opération (réalisation de l'ENSAR) et validation du nouveau plan de financement de l'Ecole Nationale Supérieur d'Architecture de La Réunion qui s'établit en 2024 à 13 759 753 €TTC, avec participation du Territoire de l'Ouest (2 M€ TTC - fonds de concours).

Le Pôle d'Innovation Ouest rayonnera de par sa situation en plein cœur de la ville du Port.

3. Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest

Préambule

• Les ressources :

. ETP mobilisés : 15
. Budget réalisé :
130 065 € en fonctionnement
1,25 M€ en investissement

• Les principaux objectifs :

- Mise à disposition de foncier et d'immobilier supplémentaires
- Animation économique & accueil des entreprises
- Innovation & développement de filières
- Nouvelle offre immobilière

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Définir et élaborer la stratégie territoriale de développement économique :

• Etudes d'armature économique

Suite à la validation des travaux qui se sont déroulés depuis 2021, l'année 2024 a permis de lancer les premières actions de la stratégie d'armature économique. Ceci conformément aux 3 axes prioritaires issues de ces travaux, à savoir :

1. Accompagnement à la structuration de filières stratégiques. En 2024, le Territoire de l'Ouest s'est particulièrement mobilisé pour développer des projets concernant les filières de l'écoconstruction, de l'écologie industrielle et des Industries Culturelles et Créatives ;

2. Création d'équipements économiques innovants répondant aux besoins de parcours résidentiel des entreprises, d'équilibrage territorial et de limitation de l'impact sur l'environnement. En 2024, le TO a lancé les ateliers participatifs pour définir les programmes de ces équipements (Pôle d'Innovation Ouest, Pépinières d'entreprises et villages artisanales) ;

3. Besoins confirmés des entreprises en volume (environ 13 ha par an de besoins fonciers et immobiliers à l'échéance 2030).

Les études de programmation par le biais des marchés subséquents ont été finalisées sur 5 zones identifiées :

1. ZA Berges de la Rivière des Galets,
2. ZAE Abdéali GOULAMALY,
3. ZF Henri Cornu,
4. Triangle Prévert Le Port,
5. ZA Saline.

Ces zones ont fait l'objet d'études de Maîtrise d'œuvre avant le passage en phase opérationnelle. Suite au résultat de ces études il a été acté la mise en œuvre opérationnelle en régie DTP pour Triangle Prévert Le Port, ZA Saline et en mandat de travaux (SPL Grand ouest) pour la ZAE Abdéali GOULAMALY.

S'agissant des 2 opérations, ZA Berges de la Rivière des Galets, ZF Henri Cornu, au regard de la temporalité moyen et long terme, les incertitudes règlementaires, le mode de gestion opérationnelle sera acté ultérieurement.

Une étude de programmation et de capacité a été lancée sur la zone économique de la ZAC Renaissance 3, projet piloté par la Ville de Saint-Paul (concessionnaire SEDRE). Le Territoire de l'Ouest envisage la création d'une zone économique de 4,4 hectares.

Modernisation de la Zone d'activités de Saint-Paul : Le lancement de la phase de concertation et la notification de la maîtrise d'œuvre en 2024 sous mandat de la SPL Grand Ouest ont permis d'engager une dynamique participative, en parfaite cohérence avec la volonté du Territoire de l'Ouest de coconstruire le projet avec les usagers. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis plusieurs mois, notamment les consultations et ateliers organisés avec les entreprises et les citoyens pour recueillir leurs attentes et priorités concernant l'aménagement de la zone. Par ailleurs, pour soutenir la modernisation de la Zone d'Activités de Saint-Paul (Cambaie) d'un montant de 9,2 millions d'euros, un dossier de demande de subvention européenne a été initié.

Modernisation de la ZA du Port : Au cours du premier semestre 2024, la validation du programme co-construit avec les parties prenantes a été entérinée, suivie de la finalisation de la concertation en août 2024. Le dossier PROJET a été validé en septembre, ce qui a permis d'ouvrir la voie à la passation du marché de travaux. Cette opération d'un montant de 5,9 millions d'euros intègre également une démarche d'urbanisme transitoire afin d'accompagner la transformation progressive du site, en veillant à associer les usagers et à adapter les aménagements aux besoins évolutifs du territoire.
internes. Cette opération de 1,1 Million d'euros a été financée à hauteur de 314 806 € par le Territoire de l'Ouest.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Sur la ZAE Balthazar, le Territoire de l'Ouest a accompagné la Ville de La Possession pour la livraison de la voie verte et sécurisation des voies.

• Mise en œuvre du programme « Territoires d'industrie »

Suite au renouvellement de la labélisation Territoire d'Industrie de l'Ouest en novembre 2023, l'année 2024 a été consacrée au lancement des 11 actions qui composent le programme. Actions qui répondent aux 4 axes définis au plan national : Innovation / Transition Écologique et énergétique / Foncier / Compétences. Ces travaux ont été réalisés avec les partenaires territoriaux dont l'ADIR qui copilote le dispositif avec le Territoire de l'Ouest.

• Structurer et accompagner le développement d'une filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC) dans l'Ouest

Le Territoire de l'Ouest a copiloté avec l'entreprise GAOSHAN, la Région Réunion et la Ville de St-Paul, un important projet de structuration d'une nouvelle filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC) pour répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Etat sur la création de projets de « Pôle des Industries Culturelles et Créatives ». Cette candidature a été couronnée de succès fin 2023 et le projet porté localement, a été désigné par l'Etat au travers de la Banque des Territoires, pour répondre à un Appel à Projets qui sera publié au second semestre 2025.

2024 a vu la signature d'un accord de partenariat entre les partenaires, la Région, la Commune de Saint-Paul, Gao Shan Pictures et le Territoire de l'Ouest, permettant d'encadrer les conditions de fonctionnement, de responsabilité et de décision pour la réalisation du projet de futur Pôle Territorial des Industries Créatives de l'Image et du Son.

Les entreprises de la ZA de Saint-Paul ont été associées aux réflexions des travaux menés sur leur zone.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

+ FOCUS

Structuration des filières d'éco matériaux dans la construction

Le Territoire de l'Ouest a été lauréat du programme « Démonstrateurs de la Ville Durable » en 2022, porté par l'État et son opérateur, la Caisse des Dépôts et Consignations, sur le projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Écocité Phaonce, située sur la Plaine de Cambaie, à Saint-Paul.

Ce programme vise à accompagner la transformation des espaces, en encourageant des modèles urbains plus durables. Le Territoire de l'Ouest poursuit ainsi plusieurs axes d'innovation sur la ZAC Écocité Phaonce dont la décarbonation de la construction.

Afin de mettre en œuvre cet axe d'innovation autour de la décarbonation de la construction, un groupe de travail réunissant le Territoire de l'Ouest, l'ADIR, le CIRBAT, Qualitropic, le laboratoire Labimac de l'Université de La Réunion, la Technopole, la SCIC Alvéoles ainsi que la SPL Grand Ouest a été mis en place. Ce groupe de travail s'est fixé comme objectif de déployer de nouvelles solutions décarbonées selon le niveau de maturité des filières industrielles porteuses et de bâtir un dispositif d'accompagnement pour aider à leur développement.

Pour ce faire, une démarche de sourcing auprès des opérateurs économiques a été lancée dans le cadre d'un Forum CITI en date du 28 mai 2024, à travers un Appel à Manifestation d'Intérêt, intitulé : « Bâtir ensemble les filières de l'écoconstruction réunionnaise ». Cette démarche a abouti à l'identification de 17 porteurs de solutions lauréats et l'organisation d'ateliers de travail visant à répondre aux freins normatifs et assurantiels, et faciliter l'intégration de solutions innovantes dans les opérations d'aménagement et de construction.

En 2024, le Territoire de l'Ouest a financé l'association Echobat sur le portage d'une étude de faisabilité technique, économique et juridique, pour accompagner le développement de la filière bambou dans le secteur de la construction à La Réunion.

Relancer l'offre économique foncière et immobilière de l'Ouest dans les secteurs aménagés.

• **Stratégie foncière et attractivité des Zones d'Activités économiques**

Etude pour une stratégie de commercialisation adaptée aux enjeux économiques du territoire : Initiation de travaux pour déterminer une stratégie de commercialisation du patrimoine foncier et immobilier mobilisable et définition d'un outil financier de gestion locative dont le Territoire de l'Ouest pourra se saisir pour piloter la mise en œuvre de sa stratégie de commercialisation.

Développer des équipements économiques innovants dans nos ZA pour répondre aux besoins des entreprises : offrir un parcours résidentiel et des services adaptés. Lancement des études de pré-programmations dans le cadre d'un mandat d'étude avec la SPL Grand-Ouest. Réalisation d'ateliers participatifs avec les entreprises et acteurs institutionnels pour définir les 2 équipements sur les ZA de l'Ecoparc et de la Pointe des Châteaux. L'objectif est d'offrir aux entreprises (incubateur, pépinière, village artisanal...) du foncier et de participer au développement de nouvelles filières. Les travaux concernant l'équipement situé sur la ZA de l'Ecoparc ont permis d'initier une démarche territorialisée d'écologie industrielle.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Rendu des études de programmes de la zone de transit : il s'agit de proposer une zone de transit aux entreprises concernées par la procédure de la Déclaration d'Utilité Publique de Cambaie ainsi qu'aux demandes d'entreprises de Transport et du BTP qui interviennent dans l'Ouest.
En 2024, le Territoire de l'Ouest a pu procéder au lancement de la passation d'un marché études de MOE et à la réalisation d'études techniques et environnementales complémentaires (relevé Lidar, analyse de sol pollution, sondage géotechnique G1, intervention d'un écologue, étude de confortement d'accès à la zone).
Il a été proposé un plan d'aménagement d'ensemble, la définition du parcours règlementaire permettant d'étudier les conditions de constructibilité ainsi qu'un bilan prévisionnel d'aménagement. Cette étape permettra de passer en phase opérationnelle en engageant les études de maîtrise d'œuvre associées.

• Etudes techniques et Travaux

ZA Bras-Montvert : La contractualisation du mandat avec la SPL Grand-Ouest a permis de lancer le marché de maîtrise d'œuvre, en 2024, pour les ateliers de taille moyenne, en accompagnement avec la maîtrise d'ouvrage.
Le projet envisagé vise à proposer des ateliers adaptés aux entreprises situées dans les Hauts, en se concentrant sur des surfaces moyennes pour répondre à leurs besoins spécifiques. Il s'agit de proposer des ateliers de 70 à 150 m2 pour un montant d'opération de 1,1 million d'euros.
L'objectif principal est de maximiser l'utilisation du foncier existant en optimisant chaque parcelle disponible. Ce projet est crucial pour dynamiser l'activité économique locale et offrir des espaces adaptés à la croissance et au développement des entreprises dans cette zone.

Suivi des instructions de permis de construire
Le service Développement et Modernisation des ZAE a émis, en 2024, 52 avis sur les permis de construire sollicités par les 5 communes membres.

Sur la ZA Pointe des Châteaux, afin de faciliter le passage à la signature des baux, le service a accompagné les porteurs de projets et leur maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de leur dossier de permis de construire au regard des contraintes techniques et règlementaire de la zone. 18 lots ont été attribués sur cette zone.

Gestion de 2 concessions d'aménagement à vocation économique :
ZAC Environnement – secteur Ecoparc : Validation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), remise en état et rétrocession du poste de relevage, entretien des espaces verts…

ZAC Portail : Validation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), remise en état et rétrocession du poste de relevage, rétrocession partielle des voiries et espaces publics.

• Phase de commercialisation

La ZAC Environnement secteur Ecoparc, sous concession d'aménagement du Territoire de l'Ouest avec le GIE Territoire Océan Indien (SEMADER), a fait l'objet d'un premier appel à projets sur 3 parcelles fin 2023. Ces 3 parcelles ont été attribuées en 2024. Un deuxième appel à projets a été lancé en août 2024 sur 2 parcelles supplémentaires.
L'extension de la zone d'activités de la Pointe des Châteaux a également fait l'objet d'un appel à projets sur 1 parcelle fin 2023 qui a été attribuée en 2024, suite à un désistement du porteur de projet.
France Domaine a été sollicité pour avis par le biais de formulaires de demande et de suivi de procédures pour les promesses de bail.
16 promesses de bail et avenants ont été signés en 2024 dont 7 sur l'extension de la zone de la Pointe des Châteaux, 7 sur la ZAC Environnement secteur Ecoparc et 2 sur la zone d'activités de Bras-Montvert,
3 baux commerciaux ont été signés au total dont 2 sur Le Port (ZAE-Développement 2000 et ZI 2 et 3) et 1 sur Vue Belle à Saint-Paul.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

9 conventions en faveur des entreprises et associations ont été signées sur la zone de Cambaie. Les actions de régularisation d'occupants sans titre ont été poursuivies en 2024 sur les entreprises situées majoritairement sur la ZA Cambaie avec la mise en œuvre de 6 arrêtés de recouvrement et la contractualisation à travers les conventions d'occupation temporaire ou bail commercial.
Le Territoire de l'Ouest a renforcé sa position dans le cadre du non-respect des clauses contractuelles en engageant des procédures judiciaires à l'encontre de certaines entreprises. Ainsi, une décision judiciaire, favorable à la collectivité, a permis de libérer une parcelle sur la ZAC Environnement secteur Ecoparc et de la remettre en commercialisation.
D'autres procédures de résiliation/expulsion ont été engagées à l'encontre de 3 entreprises situées sur la ZA Cambaie, après l'échec de tentative de négociation à des fins de régularisation.

Améliorer l'accueil et l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets

Demandes auprès de la Cellule accueil entreprises	Courrier et formulaire en ligne	Courriel et téléphone	Total
Locaux	*59*	*61*	***120***
Foncier	*46*	*35*	***81***
Autres infos	*3*	*6*	***9***
Total	*108*	*102*	***210***

En matière d'accueil des entreprises, il est recensé au total, 210 demandes en 2024, dont 201 demandes de local d'activité ou de foncier (226 demandes en 2023). Globalement, les demandes concernent des souhaits d'implantation dans un délai inférieur à 6 mois. Pour chaque demande, une réponse a été apportée.

Dynamiser et valoriser l'animation économique sur le Territoire de l'Ouest et dans les zones d'activités économiques

En 2024, le Territoire de l'Ouest a intensifié sa démarche d'animation économique du territoire, avec la réalisation d'un plan d'évènements qui a regroupé plus de 600 participants lors d'une quinzaine de rencontres :
- 9 Forums du CITI (28 depuis février 2021) et ateliers de travail, dont lancement de l'Appel à manifestation d'intérêt « Nouvelles solutions d'écoconstruction »
- 6 Caféco ; dont lancement de la démarche d'écologie industrielle sur la ZA ECOPARC
- 6 visites entreprises
- 5 rencontres thématiques
- 1 séminaire économique avec une soixantaine de chefs d'entreprises et partenaires.

Dans le cadre de sa démarche « Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire » (CITI), le Territoire de l'Ouest mobilise un écosystème d'acteurs ayant pour mission d'organiser un environnement propice au développement de projets innovants. Dans ce cadre, la collectivité soutient financièrement des structures dont la mission est d'accompagner les porteurs de projets :
- La Technopole de La Réunion qui assure des permanences sur le Territoire de l'Ouest et dispense des aides et conseils aux porteurs de projets innovants.
- Synergie-Péi qui diffuse les principes de l'Ecologie Industrielle dans l'Ouest, visant à optimiser la circularité des ressources.
- L'association « La French TECH La Réunion » qui accompagne les starts up et les entreprises de l'innovation dans l'économie de la Tech.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Par ailleurs, le Territoire de l'Ouest travaille et a adhéré à plusieurs associations et organismes afin de mobiliser les compétences nécessaires à l'accompagnement thématique des entreprises :

- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat** qui accompagne les entreprises et porteurs de projets du territoire afin de favoriser le développement économique de la Région Ouest.
- **AIVP :** Association Internationale des Villes Portuaires.
- **Cluster GREEN :** Groupement Régional des Entreprises Engagées pour l'Environnement, le Cluster Economie Circulaire de La Réunion.
- **QUALITROPIC :** Pôle de compétitivité dédié à la « bioéconomie tropicale ».
- **Cluster TEMERGIE :** Association des acteurs locaux de l'énergie pour accélérer un modèle de la transition énergétique réunionnais.
- **CERBTP :** Cellule Economique du Bâtiment et des Travaux Publics de La Réunion.
- **Cluster MARITIME :** Association des acteurs de l'écosystème maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes.
- **France Travail** pour favoriser l'accès à l'emploi et à l'insertion sur le Territoire de l'Ouest.

Indicateurs	Bilan 2023	Bilan 2024	Evolution 2023-2024
Taux de traitement des demandes par le guichet entreprises	100%	100%	-
Taux de commercialisation des ZA	80%	90%	+10 points%
Nombre d'hectares de foncier éco livrés (total)	6 ha	-	-
Dont nombre de m² d'immobilier d'entreprise livré zones de mi-pentes et Hauts	100m²	-	-
Nombre de lots d'immobiliers d'entreprises commercialisés	80%	85%	+5 points %
Nombre de réunions d'animation réseau entreprises	18	26	+8
Nombre de séminaires/colloques	2	1	-1
Construction du pôle d'innovation Ouest T2	10%	15%	+5 points%

Les équipes du Territoire de l'Ouest organisent régulièrement des événements à destination du monde économique.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

4. Développer une stratégie touristique durable et résiliente

Le chantier du Bureau d'Information Touristique a fait l'objet de clauses sociales afin d'encourager la réinsertion par l'emploi.

Préambule

En 2024, le Territoire de l'Ouest a poursuivi ses actions en faveur de l'amélioration de l'attractivité et de la qualité de l'accueil sur son territoire et de la gestion des sites touristiques sous sa responsabilité.

Avec plus de 2,7 millions de taxe de séjour collectés par l'équipe de la régie taxe de séjour qui a été renforcée, l'Office du Tourisme Intercommunal de l'Ouest a enrichi son programme d'action de promotion du territoire et d'accompagnement des professionnels du tourisme et des communes membres.

L'étude d'élaboration de la stratégie d'un tourisme durable pour le Territoire de l'Ouest a démarré mi 2024, par l'établissement du diagnostic de l'offre et de la demande touristiques sur le territoire. Une large concertation a été engagée en 2024 avec les acteurs du territoire, dans une démarche de co-construction et de partage.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de signalétique touristique, la signalisation d'information locale des prestataires touristiques a été installée fin 2024 sur les communes de La Possession, du Port, de Saint-Leu et de Trois-Bassins.

Concernant les investissements, plusieurs projets sont en cours :
- Les travaux de construction du Bureau d'Information Touristique (BIT) de Mafate démarrés en avril 2024.
- Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies pour le skate park sur le littoral sud Saint-Leu.
- Les études de programmation ont démarré pour le Sentier Littoral Ouest, à la fois par le GIP Ecocité pour les tronçons « nord » sur La Possession / Le Port et pour les tronçons sous maîtrise foncière du Conservatoire du Littoral situés sur Trois-Bassins / Saint-Leu.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

• **Les ressources :**
. ETP mobilisés : 4 + 1 à partir de mai
. Budget réalisé :
Fonctionnement : 3,4 M€
Investissement : 3,6 M€

• **Les principaux objectifs :**
- Structuration des contrats de gestion des sites touristiques et leur contrôle ;
- Démarrage stratégie touristique avec diagnostic offre et demande ;
- Démarrage d'études pour le Sentier Littoral Ouest (SLO) ;
- Recrutement du chef de projet SLO ;
- Installation des panneaux de signalisation routière pour 89 prestataires touristiques éligibles à la Signalétique d'information locale ;
- 2,7 millions d'euros de taxe de séjour sur le Territoire de l'Ouest ;
- Démarrage des travaux de construction du BIT Mafate.

En 2024, le Territoire de l'Ouest a poursuivi ses actions pour structurer son intervention en matière de développement et promotion touristique, améliorer l'accueil sur les sites touristiques dont il est gestionnaire, et mener les études opérationnelles en vue de nouveaux aménagements touristiques pour le territoire.

Engager une nouvelle dynamique du développement touristique du territoire

Une des priorités de la mandature est de doter le Territoire de l'Ouest d'une stratégie de développement touristique durable et résiliente. Tourisme et développement durable sont deux domaines très vastes et multidimensionnels. Pour autant, dans le cadre de sa stratégie, le Territoire de l'Ouest s'est fixé pour objectif de répondre prioritairement aux enjeux suivants :
- Un tourisme durable avec et pour les Réunionnais
- Valoriser les identités patrimoniales des territoires
- Professionnels et touristes : tous formés et sensibilisés au tourisme durable.

L'étude d'élaboration de la stratégie d'un tourisme durable pour le Territoire de l'Ouest a démarré mi 2024 par l'établissement du diagnostic de l'offre et de la demande touristiques sur le territoire. Des journées de visite en partenariat avec les services des communes ont été organisées afin de partager les enjeux, offres et attentes des communes pour leur développement touristique. De nombreux entretiens avec les parties prenantes publiques, représentants socio-professionnels ont été menés. Une enquête a également été réalisée à laquelle 574 réunionnais ont répondu en janvier 2025.

Soutenir la promotion touristique du territoire de l'Ouest

• Coordonner et accompagner les partenaires publics du territoire

- Dans le cadre de sa mission de coordination des évènementiels, le Territoire de l'Ouest a établi le calendrier des évènementiels 2024 organisés ou accompagnés par ses services et ses satellites. Présenté lors d'une réunion avec les communes en février 2024, cette action permet de partager une visibilité et une planification des manifestations dans le temps et de les localiser sur le territoire ; c'est également l'occasion pour les communes de partager les évènements qu'elles organisent.
- Le Territoire de l'Ouest a poursuivi son accompagnement de la commune de Trois-Bassins dans sa demande de classement touristique en élaborant le dossier avec les éléments correspondants aux critères de classement. Validé par le Conseil Communautaire du 3 juin 2024, le dossier de demande de classement a été déposé en novembre auprès des services de la préfecture pour instruction. Concernant la commune du Port, l'offre touristique en termes d'hébergements ne permet pas encore de répondre aux critères pour prétendre au classement.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

• **Renforcer la promotion touristique et accompagner les professionnels du tourisme**

- A travers la régie de taxe de séjour, le Territoire de l'Ouest a collecté, en 2024, 2 738 600€, soit +20% par rapport à 2023. Affectée à 100% à l'Office du Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTI-O), cette taxe permet principalement le financement des actions de marketing et de communication pour la valorisation touristique du territoire, l'organisation d'évènementiels, l'accompagnement des professionnels et des communes du Territoire de l'Ouest, l'organisation de visites guidées (à noter que le nombre de participants aux circuits touristiques payants de l'OTI a diminué de 9% par rapport à 2023 suite à différents aléas climatiques et à la réouverture tardive de la piste de la Rivière des Galets) ;
- L'OTI-O a fêté ses 10 ans d'engagement en 2024, et a obtenu en juin 2024 le renouvellement de la marque Qualité Tourisme avec +96% de conformité ;
- De grands évènementiels / temps forts ont pu se tenir, tels que le Festival de la Randonnée à Mafate, les Journées européennes du Patrimoine, le Festival de l'Océan présent sur toutes les communes (à l'exception de La Possession pour laquelle la soirée de projection prévue a été annulée pour intempérie), le Festival des Sens (weekends proposés à Dos d'Ane, Saint-Leu/Trois-Bassins et les Hauts de Saint-Paul) ;
- En matière d'accompagnement des prestataires, des ateliers ont été organisés, tout au long de l'année, sur diverses thématiques (création, taxe de séjour, classement des meublés, décoration intérieure ...) ;
- L'OTI a lancé en 2024 de nouveaux évènements « ADN du territoire », dont le principe est de proposer en partenariat avec les communes un évènement annuel marquant une spécificité choisie par les communes : les Rendez-vous des baleines et Koz kozé dann Port, Francofolies dann Sin Zil et les Guinguettes Saint-Gilloises.
- L'OTI a été également partenaire des grands évènementiels de l'Ouest : Open Beach des Brisants, Grand Boucan, Jazz dann Port, Fête du terroir au Plate, Fête de la forêt à Dos d'Ane, ...
- En matière de communication, plusieurs campagnes ont été réalisées : une campagne agritouristique mettant en avant des prestataires de Trois-Bassins, Saint-Leu et Saint-Paul (campagne TV, digital, affichages 4x3,...) ; une campagne dékalée pour encourager le slow tourisme et stimuler la demande pendant les périodes creuses ; une campagne spéciale jeux endémiques pendant la période des jeux olympiques pour mettre en avant les atouts et diversités de l'Ouest.

• **Améliorer l'accueil physique en augmentant et améliorant les bureaux d'information touristique (BIT) sur le Territoire**

- Les études de maîtrise d'œuvre se sont achevées pour la construction des locaux du 4ème Bureau d'information touristique (BIT) de Mafate, situé à La Nouvelle. Les travaux de déconstruction et de construction ont démarré en avril 2024.
- Concernant le projet de délocalisation du BIT de Saint-Gilles sur la place de la baleine du port de plaisance, les études de maîtrise d'œuvre ont démarré au dernier trimestre 2024.

Développer l'information, l'aménagement et gérer les équipements et sites à vocation touristique

• **Améliorer la visibilité de l'offre touristique du Territoire de l'Ouest**

- Dans la continuité du recensement, l'analyse d'éligibilité des prestataires touristiques à la signalisation d'information locale a été menée en 2024. Ainsi, fin 2024, des panneaux de signalisation routière ont été posés pour 89 prestataires touristiques du territoire : 16 prestataires de La Possession, 4 du Port, 2 de Trois-Bassins et 67 de Saint-Leu. L'objectif est de faciliter l'accès à leur structure et leur donner une meilleure visibilité. Ce sont ainsi 171 panneaux qui ont été posés, pour un coût travaux de 252 593€.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

• **Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire par des aménagements touristiques de qualité**

- Suite à l'obtention du cofinancement de l'Agence Française de Développement pour un contrat de projet de 5 ans, le chef de projet sentier littoral Ouest (SLO) a démarré en mai 2024 au Conservatoire du littoral (CdL), dans le cadre d'une convention de partenariat TO-CdL, signée le 2 mai 2024. Les études de programmation ont démarré et des intentions paysagères du CAUE ont été réalisées pour déterminer le linéaire du futur sentier et les fonciers à acquérir par le Conservatoire du Littoral pour assurer une continuité, et définir les types d'aménagement attendu sur les nouvelles portions du SLO sur Saint-Leu et Trois-Bassins. Un premier comité technique présentant l'avancement du projet aux communes concernées et partenaires publics, a été organisé en décembre 2024.

- Concernant le projet de camping intercommunal à vocation sociale dans les Hauts de l'Ouest, l'étude d'opportunité et de faisabilité technique et réglementaire a été menée en 2024, et deux scénarios ont été proposés. La proposition de positionnement et le modèle économique pour le scénario retenu seront réalisés en 2025.

- Confiés par contrat de quasi régie à la SPL Tamarun, les études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un skate park et l'extension du boulodrome sur le site du Four à Chaux à Saint-Leu se sont poursuivies en 2024, jusqu'à l'étape de dépôt de permis d'aménager. Le programme de travaux a évolué, avec la suppression de l'espace pump-track (pour préserver l'espace naturel et la végétation en place) et du cheminement de liaison entre cet espace et le skate park – suite aux remarques de l'Architecte des Bâtiments de France.

• **Gérer les sites et équipements touristiques du Territoire de l'Ouest**

Le Territoire de l'Ouest est gestionnaire d'espaces et de sites touristiques pour lesquels des actions d'amélioration de l'accueil, d'entretien et nettoyage, de sécurité, de gestion des multiples usages et d'animation sont mises en œuvre chaque année.

- Pointe de Trois Bassins :

En tant que gestionnaire pour le compte du Conservatoire du Littoral, le Territoire de l'Ouest coordonne les échanges avec la mairie et les différents acteurs concernés par ce site - notamment dans le cadre du comité de gestion annuel (deuxième édition en 2024), les réunions d'échange avec le SYPRAL, la Ligue de Surf pour la sécurisation de la pratique de surf avec les Vigies Requins.

Le Territoire de l'Ouest a organisé la 3ème édition de la Journée de découverte Terre et Mer en partenariat avec la Ligue de Surf, des nouvelles associations de sensibilisation à l'environnement et la commune.

Entre terre et mer, le Territoire de l'Ouest coordonne les actions et valorise les sites touristiques.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

- Camping de l'Hermitage les Bains :
Dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation du camping, délégué à la SPL Tamarun, une procédure formalisée a été mise en place. Le Territoire de l'Ouest a engagé la rénovation des deux blocs sanitaires du camping, le premier ayant été livré fin 2024.

- Littoral Sud Saint-Leu/ Four à Chaux : Lieu de pratique de nombreux loisirs et très fréquenté, la conciliation des usages et l'entretien du site font l'objet d'un suivi attentif et constant des services du Territoire de l'Ouest : entretien des jeux d'eau surtout en période de vacances scolaires, gestion des conflits d'usages sur les terrains de beach, contrat d'entretien confié à la SPL Tamarun.

- SLO – forêt domaniale de St-Paul : Par voie de convention de coopération tripartite entre le Territoire de l'Ouest, la commune de Saint-Paul et l'ONF, l'entretien du couvert forestier et le nettoyage du sentier de 12,6 km ont été assurés. Le Territoire de l'Ouest a par ailleurs mené les travaux de réparation des 2 blocs sanitaires, des points d'éclairage et du mobilier des aires de pique-nique, régulièrement vandalisés ou abîmés.

+ FOCUS

La construction du Bureau d'Information Touristique de Mafate à la Nouvelle

La construction du BIT Mafate a été lancée en 2024 et constitue une illustration exemplaire et concrète de l'engagement du Territoire de l'Ouest pour le développement d'un tourisme durable, puisque ce projet répond aux 3 piliers d'un développement durable :
- Enjeux environnementaux : Pensé pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage tout en limitant l'empreinte écologique, le projet s'inscrit dans une logique de sobriété et de respect du site. Il s'agit d'une construction à faible impact, qui privilégie l'utilisation de matériaux durables (par exemple lambris de cryptoméria (100% local) pour l'habillage intérieur, un bâtiment autonome en électricité grâce aux panneaux photovoltaïques, des expérimentations de toilettes sèches et un système d'assainissement par filtres plantés.
- Enjeux d'économie sociale et solidaire : Le chantier a démarré par la déconstruction du bâtiment existant. Dans une démarche vertueuse écoresponsable, d'optimisation des rotations hélicoptère et de réemploi, les matériaux issus de la déconstruction ont été mis à la disposition des Mafatais dans le cadre d'une « bourse aux matériaux ».

En outre, à travers ce BIT, il s'agira pour l'OTI d'accompagner les Mafatais dans la commercialisation de leurs gîtes, d'être relais de vente et donner de la visibilité à ceux qui diversifient leur activité par la vente de produits et souvenirs qu'ils produisent dans le cirque.
- Enjeux sociaux : Le travail engagé par le Territoire de l'Ouest en matière d'insertion via le marché réservé et les clauses d'insertion inclus dans les lots travaux ont permis de recruter une dizaine d'ouvriers mafatais sur ce chantier, dont une partie répondant aux critères d'insertion. Trois Mafatais ont été recrutés par l'OTI pour le fonctionnement du BIT.

Le Territoire de l'Ouest a conçu des panneaux d'information et d'interprétation du patrimoine naturel et culturel de Mafate afin de sensibiliser davantage les Mafatais et visiteurs, à l'histoire du cirque, mais aussi à la préservation de ce site, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Coût total : 1,4M€ dont 780 000€ du Territoire de l'Ouest, 490 000€ de FEADER et 113 000€ de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Indicateurs	Bilan 2023	Bilan 2024	Evolution 2023-2024
Nombre de participants aux circuits touristiques payants de l'OTI	3251	2978	-9%
Taxe de séjour perçue en euros	2 228 200	2 738 600	20%
Taux d'avancement de la stratégie touristique	10%	35%	+25 pts%
Nombre de bureaux d'informations touristiques aménagés	3	3	-
Nombre de sites et équipements gérés	4	4	-
Taux d'avancement de la mise en place de la signalétique touristique	20%	60%	+40pts%

Le Bureau d'Information Touristique de Mafate a pour ambition d'accueillir les 150 000 visiteurs qui passent chaque année par La Nouvelle.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

5. Ports de Plaisance Ouest

Préambule

L'enjeu est de faire des trois ports de plaisance des lieux d'attractivité touristique et économique.
Port de Plaisance Ouest s'attache à trouver un équilibre entre d'une part, la réponse aux besoins quotidiens des usagers des ports et un cadre de gestion équilibré et, d'autre part, la participation à la requalification des infrastructures portuaires nécessaires à la structuration de filières « économie bleue ».
L'année 2024 est marquée par la fin des travaux de changement de pontons sur Saint-Gilles-les-Bains, la montée en puissance des animations sur les ports et la structuration du village accompagnant la course Globe40.

• Les ressources :

. ETP mobilisés : 30

. Budget réalisé :
3,5 M€ en fonctionnement
0,308 M€ en investissement

Pas de subvention d'équilibre du Territoire de l'Ouest en 2024.

• Les principaux objectifs :

- La sécurisation et la fiabilisation des données techniques et financières ont été de nouveau au cœur des préoccupations tout en essayant de développer, en parallèle, l'attractivité des ports et la montée en gamme des services.

- La régie doit se recentrer sur la mise en œuvre opérationnelle des projets avec une optimisation entre gestion quotidienne à court terme et développement des investissements à long terme. En parallèle, la gestion financière doit être confortée afin d'être plus efficace sur les relances des impayés.

Garantir la sécurité des ports de plaisance

Les audits des infrastructures portuaires réalisés dans le cadre des transferts des ports de plaisance ont permis d'établir un programme pluriannuel de mise en sécurité et de réhabilitation des ports. L'objectif est aussi de réduire les coûts de maintenance excessifs dus à la vétusté des sites.

• Réaliser des travaux de mise aux normes à terre

- Dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre sur les travaux de réfection des digues et quais du port de Saint-Gilles-les-Bains, un diagnostic approfondi de la digue d'entrée du port a été réalisé, en 2024, suite aux dégâts occasionnés par le cyclone BELAL. Suite à ce diagnostic, les études globales ont continué et se poursuivront en 2025.
- Divers travaux de maintenance ont été réalisés en 2024 notamment sur l'éclairage, la réparation de fuites d'eau et des barrières d'accès aux ports, et sur les bâtiments des différents ports. Ces travaux récurrents permettent de maintenir en état le patrimoine de la collectivité.

• Réaliser des travaux de mise en sécurité des bassins

- La phase 2 de modernisation des pontons de Saint-Gilles-les-Bains a été finalisée courant 2024. Une étude de faisabilité a été lancée et terminée pour la rénovation des pontons B, C et D et les contre digues de Saint-Gilles-les-Bains. Une étude de maîtrise d'œuvre sera lancée dans les années à venir en fonction des programmations de travaux.
- L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un ponton le long du bassin Guézé à la Pointe des Galets a été réalisée et les marchés de travaux lancés. Les travaux seront entrepris en 2025.
- Le marché de maîtrise d'œuvre pour le dragage global du port de Saint-Gilles-les-Bains a démarré en 2024. Une campagne d'analyse de sédiments a été réalisée. Les premiers rendus techniques disponibles courant 2025 permettront de valider la faisabilité technique.

• Assurer la maintenance des infrastructures

- L'état général des ports continue de s'améliorer grâce aux différents travaux réalisés. La structuration de l'équipe se poursuit avec la nomination d'un encadrant intermédiaire, ce qui permet un meilleur suivi des interventions.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Assurer l'exploitation technique et commerciale

L'objectif est d'inscrire les programmes de maintenance et l'exploitation commerciale dans la durée et de passer peu à peu d'une gestion technique et logistique à une gestion servicielle tout en améliorant l'autonomie financière de la Régie.

• Garantir la continuité de service et d'accueil des ports

- Le problème des bateaux ventouses se résout en partie sur le port de la Pointe des Galets. De nombreuses procédures contre l'abandon de navires ont été lancées en 2024 avec le soutien de la DMSOI (Direction de la Mer Sud Océan Indien) et des officiers de port du GPMDLR (Grand Port Maritime De La Réunion). Au total, une quinzaine de procédures a été lancée et la Régie est devenue propriétaire de 5 bateaux supplémentaires pour destruction. La modification tarifaire en 2024 et un suivi plus fin des interventions sur l'aire de carénage ont permis de dégager 3 places de carénage supplémentaires.
- Plusieurs interventions de réparation sous-marines des mouillages ont été réalisées (changement de pendilles, réparation de chaines mères) en 2024 sur les ports de Saint-Gilles-les-Bains et Saint-Leu.
- Le travail quotidien de nettoyage et de maintien en propreté des sites est mené par les équipes de la régie renforcées suite au choix de reprendre en direct certaines activités. Ce renfort en personnel a permis de doubler les effectifs techniques présents le week-end sur les ports et ainsi de mieux maîtriser le nettoyage.

• Assurer une relation client de qualité

- Le renouvellement des AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) « bâtiments » du port de la Pointe des Galets et des forains de Saint-Leu a démarré. Les AOT bâtiments ont été attribuées pour la quasi-totalité des lots. Pour les forains de Saint-Leu, les attributions ont été décalées au 1er semestre 2025.
- L'accès numérique a été consolidé pour les amodiataires, leur permettant de communiquer tous leurs documents plus facilement et de signer leur AOT, ainsi que de payer à distance. Ce service de paiement se développe de plus en plus.
- La réhabilitation de la capitainerie de la Pointe des Galets n'a pas pu démarrer en 2024 et un Contrat de Quasi Régie avec la SPL GRAND OUEST sera formalisé en 2025. Cependant, les études pour la réalisation de locaux provisoires, utilisés d'abord pour l'organisation de la GLOBE40, ont été menées. Ces locaux seront livrés courant 2025.

Développer l'attractivité et le dynamisme économique

Le développement commercial des ports sera accompagné pour garantir des espaces à la fois attractifs et qualitatifs. L'amélioration des espaces et des services est aussi valorisée dans l'obtention du label qualité plaisance de la Fédération Française des Ports de Plaisance et Pavillon Bleu pour le port de Saint-Gilles-les-Bains.

La régie des Ports de Plaisance Ouest assure les travaux et la maintenance des infrastructures pour augmenter l'attractivité.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

• Développer l'offre de services aux usagers

- Le programme de modernisation des ports (vidéoprotection, contrôle d'accès aux parkings et aux pontons, sonorisation, ...) se poursuit par le déploiement de caméras supplémentaires sur les ports de la Pointe des Galets et de Saint-Gilles-les-Bains. Des difficultés techniques ont décalé la liaison avec le centre de surveillance urbaine de Saint-Paul, qui sera opérationnelle courant 2025. Les autres phases de la modernisation seront déployées dans les années futures.
- Les travaux du premier local poubelles ont démarré en 2024 et se termineront en 2025, date de démarrage des travaux du second local.
- Le mandat MARAINA de réalisation des équipements terrestre du port de Saint-Leu est toujours en cours de résiliation. Les études d'aménagement seront reprises en direct.
- L'entreprise agréée en charge de la déconstruction des navires de plaisance a réalisé le dossier réglementaire, en 2024, au titre des installations classées mais a ensuite décidé d'abandonner le projet face à sa complexité.

• Accompagner un développement commercial durable

- Les études pour la construction d'ateliers et locaux techniques, la réhabilitation des halls A/B/C sur le port de Saint-Gilles-les-Bains ont démarré en 2024. Le projet « Espace de vie du Front de Mer de Saint-Leu » a été retravaillé pour être adapté aux différentes demandes des parties prenantes et un permis de construire modificatif a été accordé en décembre 2024.
- Les AOT associées à l'« Espace de vie du Front de Mer de Saint-Leu » sont décalées et seront lancées concomitamment à la réalisation des travaux.
- Les travaux de réhabilitation lourde d'un bâtiment de commerce du port de Saint-Gilles-les-Bains ont été réalisés et le bâtiment livré à son exploitant titulaire d'une AOT.
- Les grilles tarifaires ont été restructurées afin de les harmoniser entre les 3 ports et de créer des tarifs qui n'existaient pas auparavant.

• Favoriser l'attractivité et le rayonnement des ports

- Le programme de développement de la partie maritime du port de la Pointe des Galets a démarré, les premières études incluant la création d'une nouvelle cale de mise à l'eau sont terminées. Les différents scénarios seront creusés courant 2025 afin d'établir une programmation de travaux. En parallèle, un mandat d'étude d'aménagement global du port, avec un focus sur le parking actuel de TITAN a été confié à la SPL Grand Ouest.
- L'étude pour la réalisation d'une passerelle entre la capitainerie et le petit bassin a été finalisé en 2024. Le projet sera poursuivi après la mise en œuvre de différents aménagements préalables.
- Le projet d'installation de ports à sec sur la Pointe des Galets se poursuit.
- Le port de Saint-Gilles-les-Bains a conservé le pavillon bleu pour la troisième année consécutive.
- Plus d'une vingtaine d'évènementiels ont été organisés en 2024 dont 6 « zartizan peï » qui s'installent progressivement comme un évènement incontournable.
- Le port de la Pointe des Galets a accueilli 2 rallyes de tour-du-mondistes. Un chef de projet a été dédié à l'organisation du village étape de la GLOBE40 avec l'ambition d'ouvrir ce village pendant près de 3 semaines pour rendre cet évènement festif.
- La régie a conventionné avec la Ligue de Voile pour subventionner l'équipage Réunionnais lors du Tour Voile, ce qui a permis de mettre en avant les ports de plaisance. L'équipage est arrivé à la quatrième place au classement général.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

+ FOCUS

Le Territoire de l'Ouest met en valeur ses ports de plaisance.

En 2024, Ports Plaisance Ouest (PPO), régie du Territoire de l'Ouest, a dynamisé l'attractivité des ports de plaisance grâce à la mise en œuvre d'un programme d'animations riche et varié. Ce sont près de 35 actions qui ont été réalisées (12 en 2023). Ces événements ont fait l'objet de coordination avec différents acteurs du territoire pour une mise en valeur économique et patrimoniale à l'attention des usagers et des visiteurs. 3 axes ont été ciblés :

• Le soutien à la filière économie bleue avec la 10ème édition du Festival de l'Océan, le Forum des acteurs de la mer, l'accueil de rallyes tour-du-mondistes, la visite du port par des élèves du parcours Brevet Initiation à la Mer de la cité éducative de la Ville du Port.

• Le renforcement du développement économique : 5 marchés artisanaux « Zartizan Péi », les dimanches après-midi forains de Saint-Leu, la Guinguette Saint-Gilloise, la soirée « Franco dann Sin Zil », la fête de la musique, les illuminations de fin d'année.

• La promotion du patrimoine culturel et de la biodiversité avec « le Rendez Vous des Baleines », la projection de documentaires scientifiques à l'occasion de la clôture de la semaine RAMSAR du GIP Etang Saint-Paul, des actions citoyennes de nettoyage « Démakot nout quai / la mer », des tournages de séries/films comme OPJ (Pointe des Galets) et Nou'artrouv (port de Saint-Leu), un parcours d'interprétation sur l'histoire des ports, une animation sur la piraterie à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Indicateurs	Bilan 2023	[illegible]	Evolution 2023-2024
Montant des redevances commerciales	226 723 €	271 280 €	+19,65%
Nombre de bateaux extérieurs de passage	125	123	-1,60%
Nombre d'évènements organisés sur les ports	12	20	+8%
Montant des recettes issues des amodiations	3 679 772 €	3 989 597 €	+8,42%
Taux de déficit / excédent budgétaire	0 €	0 €	-
Taux d'avancement des opérations : Construction des locaux poubelles port de Saint-Gilles	40%	70%	+30pts%
Taux d'avancement des opérations : Construction de la Maison de la Mer et du tourisme bleu	50%	60%	+10pts%
Taux d'avancement des opérations : Avancement des études de l'extension terrestre et des travaux bassin et chenal port St-Leu	10%	10%	-
Taux d'avancement des opérations : Avancement des études du port à sec, du plan d'eau et de la passerelle de la Pointe des Galets	10%	50%	+40pts%
Taux d'avancement des opérations : Avancement du remplacement des pontons de Saint-Gilles et Pointe des Galets	80%	90%	+10pts%

6. Coopération décentralisée

Le Territoire de l'Ouest s'est doté d'une feuille de route en matière d'action extérieure de la collectivité. A travers elle, le Territoire de l'Ouest dispose désormais d'un cadre formalisé pour mener ses actions de coopération décentralisée. Ce cadre administratif, voté le 6 mars 2023, s'impose aux différents acteurs et est basé sur 3 axes majeurs :
1) Une expertise technique de l'intercommunalité dans ses domaines de compétences
2) La mobilité des jeunes
3) Des échanges culturels et solidaires avec les populations de la zone

• Les ressources :

. ETP mobilisés : 0.5
. Budget réalisé : 116 377 € en fonctionnement

• Les principaux objectifs :

-Structurer une politique de coopération décentralisée au service du rapprochement des populations
-Engager un 1er plan d'actions concret de la collectivité afin de réinvestir cette compétence et de s'ouvrir sur les pays de l'Océan Indien dans une logique de codéveloppement et de réciprocité.

Développer l'expertise technique à l'international

• Partenariat Commune Urbaine de Sainte-Marie (CUSM) - Territoire de l'Ouest

Le Territoire de l'Ouest a conforté en 2024 son partenariat avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie (CUSM) par la poursuite du plan d'action touchant à l'environnement, notamment le déploiement des premières actions de sensibilisation à une meilleure gestion des déchets auprès de la population et des écoles. Sur le plan opérationnel, suite à l'identification du foncier destiné à accueillir l'unité de stockage et de valorisation des déchets, le défrichage du site a été engagé ainsi que le lancement de l'étude d'impact nécessaire à la suite de l'opération.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Par ailleurs, le projet Esprit Beach, autour de l'insertion des jeunes à travers les activités de plage, a permis la tenue d'échanges sportifs et culturels à Madagascar, à La Réunion et aux Comores.

• Projet de gestion des déchets Territoire de l'Ouest - GRET

Le Territoire de l'Ouest s'est associé à l'ONG le GRET pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le SYCTOM (syndicat central de traitements des ordures ménagères de l'île de France) pour accompagner le projet de gestion des déchets de l'île de Sainte-Marie à Madagascar. Le projet estimé à 260 k€ se déroule sur quatre années 2023-26, avec une participation totale du Territoire de l'Ouest à hauteur de 100 000 €, dont la moitié sous forme de mise à disposition d'ingénierie technique. La première convention de partenariat Territoire de l'Ouest-ONG Gret 2023-2024 arrivant à échéance en fin d'année, un travail technique entre les partenaires a permis de finaliser une seconde convention couvrant la période 2025-2026 afin de maintenir la poursuite du projet en attendant la mobilisation du financement FICOL de l'AFD.

• Projet d'agriculture traditionnelle à Fort Dauphin

Le Territoire de l'Ouest a soutenu le projet de développement agricole à Fort Dauphin, conduit par l'association Grid Développement, afin d'aider les petits agriculteurs à s'organiser à travers la structuration de coopératives locales, notamment en 2024, avec la mise en place d'un système d'irrigation pour le maraîchage.

Mobilités des jeunes

Le partenariat avec France Volontaire a permis, en 2024, une nouvelle affectation d'une jeune Volontaire Solidarité Internationale (VSI) auprès de la Cisco (Education Nationale Malgache) à Sainte-Marie. La jeune VSI assure une mission d'interface entre notre collectivité et la CUSM, ainsi que la coordination des actions menées avec nos opérateurs (974 Action, Ecole Supérieure d'Art de La Réunion - ESA). Compte tenu de son profil technique, la VSI travaille également sur une démarche de sensibilisation à l'environnement avec les différents acteurs, notamment en milieu scolaire.

Par ailleurs, la collectivité a mis en œuvre le dispositif réciprocité en accueillant une jeune volontaire Mozambicaine affecté à l'ESA et à l'EAIO.

Echanges culturels et solidaires

• Action solidaire à Mayotte après le passage du cyclone Chido

En fin d'année 2024, le Territoire de l'Ouest a manifesté son soutien et sa solidarité avec Mayotte en octroyant une aide financière en faveur de la population durement frappée par le Cyclone CHIDO. La contribution de 50 000 € a été versée à la Croix Rouge Française chargée de la PIROI (Plateforme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien).

• Soutien du projet culturel et sportif « Esprit Beach Rugby »

Sur le plan opérationnel, le Territoire de l'Ouest a soutenu, à hauteur de 15 000 €, l'association 974 Action pour la mise en œuvre du projet « Esprit Beach Rugby ». L'édition 2024 qui s'est déroulée à Madagascar, aux Comores et à La Réunion a permis de favoriser l'insertion et la formation des jeunes de ces trois territoires et le renforcement les liens sociaux et humains.

• Soutien au projet de recherche sur la piraterie dans l'Océan Indien

LeTerritoire de l'Ouest a conclu, en 2024, un partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion - ESA pour la mise en place d'un projet de coopération basé sur la recherche culturelle et historique de deux territoires cibles, Madagascar et Mozambique. Ce partenariat porte sur l'île Sainte-Marie à Madagascar et l'île de Mozambique qui sont deux lieux porteurs d'histoire, relevant tout aussi bien de l'histoire coloniale, que du peuplement de la zone et des échanges entretenus via le commerce et la piraterie entre autres.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Un travail de recherche et de création sera mené avec de jeunes artistes Mozambicains et Malgaches ainsi que des chercheurs de l'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion.

•Appui au projets communaux

En 2024, le Territoire de l'Ouest a poursuivi son appui technique et financier aux projets soutenus par les communes désireuses de développer leurs propres coopérations décentralisées.

+ FOCUS

Soutien au projet socio-éducatif en faveur des enfants vulnérables à Tuléar

Le Territoire de l'Ouest a accompagné à hauteur de 10 000 €, l'association Eau de Coco en 2024 pour la mise en œuvre de son projet socio-éducatif à Tuléar. Le projet consiste à développer des actions sportives et de reconstruire un équipement permettant d'accueillir des programmes d'éducation et d'apprentissage pour les enfants des rues.

Développement de l'École Socio-Sportive : Il s'agit de renforcer les nouvelles activités sportives, incluant des disciplines comme le judo et la natation, pour offrir une éducation complète et de qualité aux jeunes de Tuléar.

Aménagement et l'équipement du CASEM : Il s'agit de finaliser la construction du nouveau centre artistique et culturel, la Cité des Arts de l'Océan Indien et son équipement. Ce bâtiment moderne et inclusif offrira des installations adaptées pour diverses activités artistiques et musicales, garantissant la durabilité du projet et l'engagement des jeunes.

Indicateurs	Bilan 2023	Bilan 2024	Evolution 2023-2024
Taux d'exécution budgétaire annuel	80%	75%	-6%
Nombre de personnes touchées par le plan d'action	150	590	+293,3%
Nombre de jours d'expertise, de formation, échanges d'expériences pour les acteurs	5	4	-20%
Nombre de nouveaux projets ou de partenariats	6	5	-16,6%
Nombre de jeunes partis en volontariat	2	2	-
Participation financière du Territoire de l'Ouest par habitant et par an	0.58€	0.80€	+38%

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

AXE 2 – OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

Développer une gestion de proximité durable et responsable des déchets et lutter contre l'errance animale

• Les ressources :

ETP mobilisés : 47
Budget en fonctionnement : 49 M€
Budget en investissement 2.8M€

Préambule

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement des marchés de collecte de déchets ménagers et assimilés sur le Territoire de l'Ouest dans un contexte de gestion cyclonique lié à BELAL. Ces marchés ont intégré des dispositions particulières pour la gestion des déchets alimentaires dont la mise en œuvre a dû être réajustée en raison de la liquidation du premier constructeur retenu par ILEVA pour le Pôle Déchets Sud. Les premiers points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires (biodéchets) ont été implantés et mis en service afin d'apporter un nouveau service à la population et respecter les obligations réglementaires (loi AGEC).

Outre ce flux spécifique, de nouveaux services ont été mis en œuvre afin d'améliorer la politique de réduction des déchets du Territoire de l'Ouest à travers la mise à disposition de broyeurs de végétaux à domicile ou encore le déploiement d'une collecte préservante des encombrants avec EMMAUS Réunion qui se chargera de les réparer, restaurer pour allonger leur durée de vie.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

La sensibilisation à la valorisation des déchets a été renforcée avec la mise en service en fin 2024 d'une application, TRIALI, permettant de gratifier le geste de tri des emballages par les usagers à domicile avec le soutien des acteurs économiques du Territoire de l'Ouest. Cette volonté d'améliorer le tri des emballages s'est traduite par la mise en place de bornes en pied d'immeuble .

Le réseau de déchèteries a été complété d'une nouvelle déchèterie éphémère sur la Rivière des Galets au Port et des aménagements ont été menés sur les déchèteries pour permettre le développement du réemploi sur un maximum de sites.

Des études de création de nouvelles déchèteries ont été initiées afin d'anticiper leur réalisation d'ici 3 à 4 ans, notamment à travers l'acquisition d'une parcelle à Trou d'Eau.

Un travail étroit reste nécessaire avec ILEVA afin d'évaluer au mieux les impacts temporels et financiers du Pôle Déchets Sud qui sera mis en service de manière complète avec l'UVE fin 2026.

Les actions travaillées lors des séminaires avec les acteurs de la lutte contre l'errance animale et la bien traitance, se sont traduites par des appels à projets associatifs et scolaires, en lien avec le Rectorat. Des actions de verbalisation par la Brigade Intercommunale Environnementale ont été renforcées sur ce volet spécifique comme cela avait été souligné par les associations de protection animale ou les services de l'État. Enfin, le permis de construire du Centre Animalier de l'Eperon a été obtenu, le dossier d'exploitation a été déposé auprès des services de l'État pour instruction de cette installation classée pour la protection de l'environnement.

Les principales réalisations en 2024 :

- Gestion des déchets post-cyclonique du météore BELAL qui a touché La Réunion en janvier 2024 ayant engendré la collecte de 8 400 tonnes de déchets végétaux (+ 205% par rapport à un mois d'été sans cyclone, soit 2 750 T) ;
- Implantation de 51 Points d'Apport Volontaire (PAV), composés d'abri-bacs et de bacs, pour les déchets alimentaires sur La Possession, Saint-Leu et Saint-Paul ;
- Sensibilisation des habitants et collecte des PAV déchets alimentaires sur les quartiers équipés de La Possession et Saint-Leu ;
- Positionnement en pied d'immeubles de 22 bornes aériennes de collecte sélective et 15 pour le verre, dans le cadre de l'expérimentation de l'apport volontaire en habitat collectif ;
- Développement et mise en service de l'application TRIALI permettant la gratification du geste citoyen afin d'améliorer le tri des déchets du bac jaune ;
- Participation active au développement de la nouvelle Gestion de la Relation Usagers (GRU) impliquant la mise en place d'un nouveau logiciel, en lien avec le service de la Transition Numérique ayant nécessité la tenue d'ateliers pour la mise à plat des process, des sessions de formations internes et des prestataires ;
- Expérimentation du compostage communautaire sur 2 quartiers: Moulin Joli et Coeur de Ville à la Possession;
- Proposition d'un nouveau composteur (200L) adapté aux petites cours ;
- Distribution de 813 composteurs ;
- Lancement d'un nouveau service de prêt de broyeurs de végétaux à domicile ;
- Débuté en mai 2023, le déploiement de la Redevance Spéciale s'est terminé pour les professionnels collectés 3 fois par semaine pour les ordures ménagères résiduelles. Il s'est poursuivi avec les professionnels collectés deux fois par semaine pour ce flux de déchets ;
- Attribution du nouveau marché public global de

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

performances au groupement PAPREC/GTC comme constructeur et exploitant du Pôle Déchets Sud (dont l'Unité de Valorisation Énergétique) par ILEVA, décalant la livraison de l'unité de traitement à fin 2026 et par conséquent, le plan de déploiement de la stratégie de prévention et de gestion des déchets ménagers à horizon 2024-2030, arrêtée en Conseil Communautaire de mars 2022 pour le Territoire de l'Ouest ;

- Renouvellement des marchés publics relatifs à l'acquisition de big-bags pour la sortie des déchets de Mafate, de bornes d'apport volontaire, de panneaux (interdiction dépôts sauvages notamment) ;
- Poursuite du déploiement d'espaces de réemploi (matériauthèques sur Plateau-Caillou et Trois-Bassins, zone de réemploi sur Dos-d'Ane, extension du Trokali de Saint-Laurent et Trois-Bassins) ;
- Ouverture de la 6ème déchèterie éphémère à la Rivière des Galets (Le Port) ;
- Contractualisation avec l'éco-organisme Eco-Maison pour les flux de plâtre, gravats, articles de jardinage et bricolage, jouets ;
- Remplacement des bacs jaunes par des bornes sur l'ensemble des déchèteries (excepté le Guillaume et la Chaloupe) pour optimiser l'espace afin de créer les zones de réemploi ;
- Reprise de la collecte des piles en déchèterie ;
- Acquisition du foncier pour le remplacement de la déchèterie de l'Hermitage (site sur Trou d'Eau) ;
- Lancement d'un appel à projets vers les écoles, avec le concours du Rectorat, ainsi que vers les associations de protection animale pour soutenir des projets œuvrant à la lutte contre l'errance animale ;
- Mise à disposition des communes de lecteurs de puces pour accompagner les polices municipales dans la recherche de propriétaires à travers l'identification des animaux ;
- Obtention du permis de construire pour le centre animalier ;
- Montée en puissance des actions répressives sur l'errance animale ;
- Poursuite des séminaires pour la co-construction du plan d'actions du territoire.

En 2024, ce sont près de 813 composteurs qui ont été distribués aux habitants du Territoire de l'Ouest.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Faire de l'usager un acteur du changement en réduisant les déchets et en développant l'apport volontaire

L'accompagnement de l'usager, via la mobilisation de médiateurs, a porté tant sur l'information et le rappel des consignes de tri, notamment à proximité des points d'apport volontaire, que sur l'amélioration des pratiques de réduction (notamment les biodéchets). Afin d'offrir des alternatives en matière de consommation responsable et de valoriser les déchets, le soutien des actions entreprises par le tissu associatif en matière d'économie circulaire a été maintenu. Les principales actions menées en 2024 ont été les suivantes :

• **Maintenir l'effort de sensibilisation des habitants aux gestes citoyens**

Pour répondre à l'objectif fixé, plusieurs actions ont été mises en œuvre à destination des usagers. Cela a consisté notamment à sensibiliser 15 916 personnes pour améliorer le tri des recyclables à travers des stands et évènementiels, des actions en porte en porte par les équipes de médiateurs et des opérations « amélioration du tri » à l'échelle de quartiers. L'application «TRIALI» a été développée et mise en service le 18 décembre 2024. Celle-ci a pour objectif d'inciter les ménages à trier et les récompenser par l'octroi de bons cadeaux, bons d'achat, réductions... auprès d'enseignes partenaires sur le Territoire de l'Ouest. Ce dispositif est également valable pour le tri du verre. L'application informe aussi l'usager de la bonne destination du déchet concerné (bac jaune, bac bleu, borne, déchèterie...).

Des formations de trieurs et de ripeurs sur les règles de tri (en format « vis ma vie ») ont également été mises en œuvre afin d'harmoniser le message et les pratiques.

Après plusieurs années de dégradation, la qualité de la collecte sélective a connu une légère amélioration en 2024. Le taux de valorisation était de 51% en 2024 contre 49.6% en 2023. En prenant en compte les cartons collectés en déchèterie, la performance du tri des emballages hors verre est de 55%.

• **Maintenir l'accompagnement des communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire**

Afin de permettre aux communes de limiter le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire, l'intercommunalité a poursuivi la réalisation des diagnostics de lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'année 2024. 43 diagnostics ont été réalisés pour les communes dans les établissements scolaires de leur choix.

• **Poursuivre et développer l'accompagnement des publics en vue d'une gestion de proximité des biodéchets**

Le Territoire de l'Ouest a poursuivi son accompagnement et la dotation en composteurs :

- 746 foyers ;
- 28 établissements privés ou publics (hors établissements scolaires) ;
- 28 établissements scolaires ;
- 11 résidences collectives ;
- 2 236 personnes suivies dans leurs pratiques ;
- 813 composteurs livrés.

9 180 personnes sensibilisées sur l'un des 73 évènements grand public et les 101 interventions en établissements scolaires.

Soucieux d'éveiller les consciences et d'ancrer les bons réflexes dès le plus jeune âge, l'appel à projets « LEKOL'O, réduisons nos déchets organiques » a été reconduit en 2024 et concerne 13 240 élèves.

Un nouveau service de prêt de broyeur de végétaux à domicile (proposé par le titulaire du marché de collecte des déchets végétaux) a vu le jour en avril 2024 : 124 usagers ont bénéficié de cet outil permettant de transformer les déchets végétaux en ressource précieuse du jardin.

• **Poursuivre les actions favorisant l'allongement de la durée de vie des objets**

Conformément au Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2022-2028), dont l'un des axes prioritaires est d'augmenter la durée de vie des produits, l'intercommunalité a mis en œuvre un plan de

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

développement des zones de réemploi sur ses déchèteries. Ce plan a été confirmé par l'étude de faisabilité pour le développement filière réemploi, portée par ILEVA, en 2023.

Cela s'est traduit en 2023 par l'installation de :

- matériauthèques sur les déchèteries de Plateau-Caillou et Trois-Bassins afin de permettre la récupération de matériaux sur des espaces dédiés ;
- espaces / contenants fermés pour les associations ayant une convention de récupération sur les déchèteries de Port ZA, Plateau-Caillou et Thénor ;
- combinés mini Trokali/matériauthèque sur la déchèterie de Dos d'Ane ;
- la poursuite des Trokali mobiles sur les déchèteries éphémères.

En 2024, suite à une expérimentation, une convention de partenariat a été validée avec l'association Once Again Réunion qui récupère des lunettes dans les déchèteries.
Un marché d'animation d'ateliers participatifs comprenant des « Réparali » de DEEE, de vélos, a été signé avec Ekopratik et ses sous-traitants. Un premier atelier de « Réparali » de DEEE a été réalisé à la Case Rurale, le 12 décembre 2024.

La société HCE, en partenariat avec Emmaüs, a initié en 2024 une collecte préservante des encombrants. Cette collecte permet de collecter principalement des meubles et des DEEE à nettoyer ou réparer, qui seront ensuite vendus par Emmaüs.
De nouvelles conventions ont été signées avec l'éco-organisme ECOMAISON en charge des flux de plâtre, gravats, articles de jardinage et bricolage, jouets.

• Développer l'apport volontaire

Le déploiement des bornes d'apport volontaire s'est poursuivi en 2024 : 22 de collecte sélective et 15 pour le verre à proximité des habitats collectifs, 13 en déchèteries pour la collecte sélective et 22 bornes à verre sur le territoire.
La performance de collecte du verre augmente sensiblement en 2024 (23,6 kg en 2024, 23kg/hab en 2023 contre 22 en 2022 et 18 en 2021).

Après l'expérimentation réalisée depuis 2023 à La Possession, 51 Points d'Apport Volontaire ont été mis en place pour les déchets alimentaires sur La Possession, Saint-Leu et Saint-Paul. Une équipe de médiateurs a été constituée spécifiquement sur cette thématique. Celle-ci est dédiée à l'adoption de ce nouveau geste de tri par les usagers, via des actions de sensibilisation et d'accompagnement, dans les quartiers équipés.

Afin d'optimiser la fréquentation des déchèteries éphémères, une expérimentation d'ouverture plus large (jusqu'à 15h au lieu de 12h) a été mise en place et a montré une augmentation de 4 usagers de plus le matin et 5 usagers l'après-midi par déchèterie par ouverture (soit 13% d'augmentation en moyenne). Cette augmentation est cependant à relativiser au regard de la plage d'ouverture qui a quasiment doublé.
La déchèterie éphémère de la Rivière des Galets située sur la commune du Port a été mise en service courant 2024, afin de poursuivre les efforts de densification des points d'apport et conforter le geste d'apport des déchets par les habitants.
Dans le cadre de la stratégie foncière pour la création de nouvelles déchèteries validée en 2023, une étude de faisabilité a permis de définir 9 scenarii types de déchèterie, qui en fonction de la topographie des terrains retenus et des surfaces réellement disponibles, seront déclinés en programme. Le foncier pour le remplacement de la déchèterie de l'Hermitage/Saint-Gym a été acquis par l'intercommunalité en 2024.

Après une interruption en 2020, la reprise de l'accueil de déchets dangereux en déchèterie s'est faite progressivement : les batteries et huiles de vidange en 2022, les lampes/ néons en 2023, les piles en février 2024.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

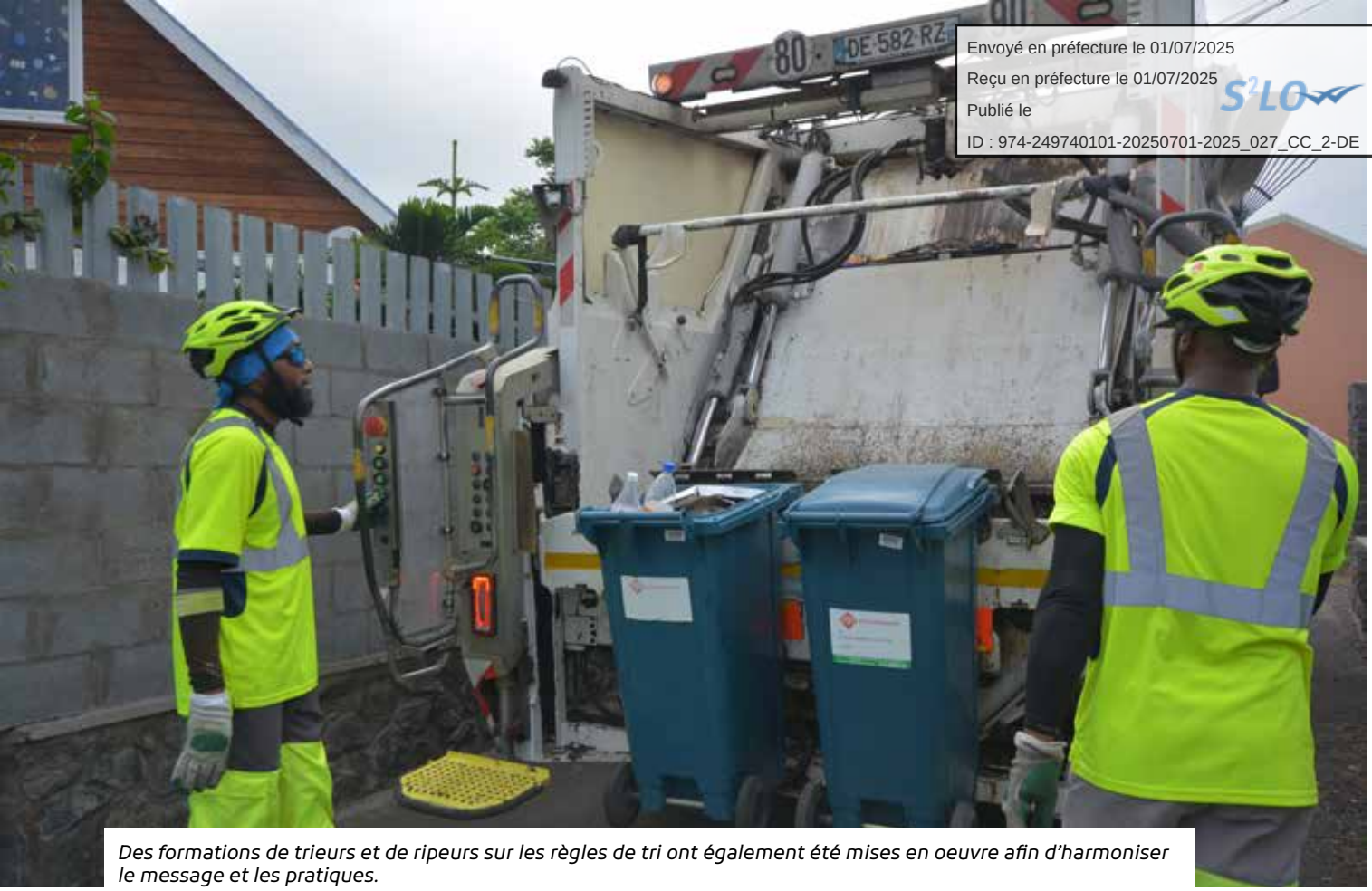

Des formations de trieurs et de ripeurs sur les règles de tri ont également été mises en oeuvre afin d'harmoniser le message et les pratiques.

La part des déchets collectés via l'apport volontaire (bornes à verre, bornes collecte sélective, déchèteries et déchets alimentaires) continue à progresser avec 27 % de l'ensemble des déchets en 2024 (contre 26% en 2023). Les chiffres sont en cours de consolidation et seront présentés dans le rapport annuel 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets, d'ici septembre 2025.

• ***Assurer un service de collecte efficace et soutenable***

En 2022, il a été nécessaire de définir les niveaux de services que l'intercommunalité souhaitait déployer en 2024, en intégrant les outils d'ILEVA et les évolutions réglementaires. La stratégie, validée en mars 2022 pour le Territoire de l'Ouest, a permis de définir les équipements (bornes, composteurs, bacs...) à mettre en place sur le territoire dès 2023, les mesures d'accompagnement (médiation, communication) et de lancer les marchés de collecte pour la période 2024-2030.

Les années 2022 et 2023 ont été mises à profit pour renouveler ou initier différents marchés, afin de répondre à la stratégie déchets du Territoire de l'Ouest, comme ceux des bacs roulants en y intégrant le flux biodéchets (bacs marrons), les abris bacs biodéchets, les composteurs, les bioseaux pour les biodéchets...

En 2023, les marchés de collecte ont été en phase de préparation pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2024. 2024 a donc été l'année de démarrage des marchés de collecte.

L'amélioration continue des services offerts aux usagers s'est poursuivie par le biais d'outils internes de suivi en temps réel des collectes par géolocalisation. Ces outils de suivi des prestations

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

ont permis d'avoir une meilleure visibilité de l'exécution des prestations de collecte avec la remontée des dysfonctionnements tels que les problèmes liés au stationnement gênant, au besoin d'élagage, à la nécessité de réparer les bacs roulants ou encore pour améliorer la qualité du tri des bacs jaunes. Le plan d'actions d'amélioration du service en 2024 s'est articulé autour des actions suivantes.

• Améliorer la qualité du service de collecte des déchets ménagers

Malgré le passage du cyclone BELAL et le démarrage des marchés de collecte, le taux de réclamations et de relances en matière de collecte des déchets en porte à porte a été légèrement inférieur à 10% en 2024 (9,88% de réclamations/relances concernant les dysfonctionnements de collecte par rapport au nombre total de demandes enregistrées en 2024). Une attention particulière a été apportée aux remontées des usagers et des actions préventives sont régulièrement déployées (note d'information pour travaux par exemple). En novembre 2024, le changement de logiciel pour la gestion des demandes des usagers (Gestion Relation Usagers) du Territoire de l'Ouest a nécessité de nouvelles pratiques et une période d'adaptation pour le Numéro Vert et les prestataires.

Avec le contexte international, le coût des matières premières, des fournitures, des carburants est extrêmement fluctuant. Le renouvellement des marchés tient compte de cette inflation. Ces éléments continueront à impacter significativement le taux de couverture de la TEOM sur l'exercice 2024. Les chiffres arrêtés seront présentés dans le rapport annuel 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers. Pour rappel, en 2023, le taux de couverture de la TEOM sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement, toutes recettes déduites (subventions éco-organismes, redevance spéciale...), s'élevait à 94,8 %. Ce reliquat de 5,2% représentait un financement des dépenses de gestion des déchets ménagers par le budget général de l'établissement de l'ordre de 2,2 M€.

• Poursuivre le déploiement de la Redevance Spéciale

En 2023, le déploiement en C3 dans l'ensemble des zones d'activités et des hôtels/restaurants collectés du Territoire de l'Ouest a été réalisé. En 2024, les rencontres avec les professionnels collectés en C2 ont débuté pour la contractualisation. 1 252 contrats étaient effectifs fin 2024.

Impliquer davantage les usagers dans l'amélioration du cadre de vie

◆ **Participer au maintien de la salubrité publique :**

En 2024, les services de l'intercommunalité ont poursuivi les actions de proximité pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités grâce aux actions de médiation et aux interventions partenariales.

- 7 725 tonnes ont été collectées en 2024 contre 5 551 tonnes en 2023. Cette différence est due aux tonnages collectés de BELAL. Les moyens dépôts sauvages ont été également mobilisés en complément de ceux de la collecte des végétaux et des encombrants pour remettre le territoire dans un état sanitaire acceptable.
- Le partenariat avec UHU REUNION, association intervenant gratuitement pour l'enlèvement et la destruction des véhicules légers, s'est poursuivi. Ce partenariat s'appuie également sur la collaboration précieuse des forces de polices (municipale, nationale, gendarmerie, brigade intercommunale). L'intercommunalité assure de son côté l'enlèvement des motos et des véhicules dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 T (véhicules non pris en charge par UHU REUNION). Ce sont 1 017 véhicules hors d'usage qui ont été traités sur le territoire, en 2024, dont 767 par les polices municipales et 250 par les équipes de la brigade intercommunale.
- En tant qu'acteur de la lutte antivectorielle, le Territoire de l'Ouest a poursuivi ses interventions à travers la collecte des dépôts sauvages.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Afin de compléter ses actions de terrain telles que le nettoyage de ravines, la destruction de gîtes larvaires, l'entretien d'espaces verts, l'intercommunalité accompagne différentes associations dans la mise en œuvre de leurs actions en leur versant une subvention à hauteur de la subvention communale perçue. Aussi, en 2024, l'établissement a délibéré à hauteur de 242 943 € en faveur de 7 associations, représentant l'intervention d'une centaine de personnes (notamment en contrat PEC) : AGIDESU ; Pulsation Patrimoine ; Piton St-Leu Lève La Tête ; ARDI ; ACAU ; War Domain ; AULH. Les incertitudes sur l'obtention des contrats PEC se sont déjà faites ressentir sur le retard de certains chantiers, fin 2024.

◆ **Déployer une brigade intercommunale de l'environnement**

La BIE est effective depuis le 15 avril 2022. Elle est composée de 3 policiers municipaux et 11 ASUP. Elle dispose de 5 véhicules et assure une présence mensuelle de 420 h de surveillance sur le terrain.

Les agents ont dressé plus de 1 560 verbalisations en 2024 et assuré l'enlèvement de Véhicules Hors d'Usage (VHU) (cf. chapitre dédié aux épaves) :

- 290 verbalisations sur l'errance animale ;
- 44 verbalisations pour stationnement gênant, en lien notamment avec le passage des véhicules de collecte ;
- 1 231 verbalisations pour infractions au règlement de collecte (dépôts sauvages, non-respect du calendrier de collecte, bacs présents sur l'espace public…) ;
- 21 opérations conjointes avec la fourrière animale ;
- 9 036 actions de prévention (personnes sensibilisées)…

Afin de développer ses interventions, sur la base d'une expérimentation de nouveaux horaires des agents, le service BIE a mis en place une amplitude horaire de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi. Cela a permis d'ajouter une patrouille supplémentaire par jour ainsi qu'une patrouille le samedi matin. La présence quotidienne des équipes de la BIE est ainsi effective sur les cinq communes du territoire. Enfin, la BIE a intégré ses nouveaux locaux situés à la Saline et peut aussi recevoir du public.

◆ **Lutter contre l'errance animale**

Afin de juguler la population de chiens divagants et errants, l'intercommunalité actionne les trois leviers indispensables au changement de mentalité :

1. l'information (cf. axe éduquer, sensibiliser, communiquer).
2. Donner les moyens d'agir (cf. axe favoriser la stérilisation des animaux)
3. Actions répressives (cf. axe sanctionner et responsabiliser les usagers).

Ces axes constituent par ailleurs les axes prioritaires du plan de lutte du Territoire de l'Ouest, coconstruit avec les acteurs institutionnels et associatifs. Les actions menées dans le cadre de ces objectifs sont déclinées ci-après.

• Sanctionner et responsabiliser les usagers

Près de 300 procès-verbaux ont été dressés par la brigade en 2024 pour des faits signalés sur la voie publique. 75 % concernent la divagation, 23% l'identification et 2% le nourrissage d'animaux sur la voie publique et nuisances associées (6 fois plus qu'en 2023).

Une vingtaine d'opérations conjointes avec la fourrière animale sur des rues ciblées ont été menées suite à des signalements.

Des lecteurs de puces ont été mis à disposition des communes pour accompagner les polices municipales dans la recherche de propriétaires à travers l'identification des animaux.

• Eduquer/sensibiliser/communiquer

La sensibilisation en porte à porte auprès des propriétaires d'animaux sur leurs devoirs et obligations en matière de détention et de protection animale ainsi que sur le dispositif de stérilisation aidée mise en place par l'établissement a été poursuivie avec plus de

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

12 000 foyers sensibilisés.
32 interventions auprès des scolaires et du grand public en lien avec des évènements phares (journée de l'identification, journée contre l'abandon, etc.) ont été réalisées auprès de 1 320 personnes, soit 679 adultes et 641 enfants sensibilisés.
Afin de plus impliquer les enfants et l'Éducation Nationale sur cette cause, un appel à projets vers les écoles a été lancé sur la lutte contre l'errance animale, avec le concours du Rectorat.

• Élaborer une stratégie collective / coopérer
La collectivité a poursuivi sa démarche de co-construction par la tenue de 2 séminaires en 2024. Afin de soutenir la protection animale, un appel à projets a été lancé et a permis de conventionner avec 4 associations.

• Favoriser la stérilisation des animaux
La campagne de stérilisation des animaux domestiques mâles et femelles s'est poursuivie avec 3 358 stérilisations réalisées (+ 9.5% par rapport à 2023) et 3 078 identifications (+8.5% par rapport à 2023).

• Créer un centre animalier
Un terrain de 15 970 m² (parcelle CX 1565) situé sur la route du Théâtre, au niveau de l'échangeur de la route des Tamarins, a été acquis auprès de CBO, le 21 décembre 2023, par la communauté d'agglomération, désormais propriétaire du site. Le projet de centre animalier prévoit une fourrière de 94 chiens et 54 chats ainsi qu'un refuge de 48 chiens et 25 chats. En 2024, le permis de construire a été accordé et les dossiers réglementaires ont été déposés auprès de la DAAF.

• Sécuriser l'espace public à travers les captures d'animaux domestiques
Le Territoire de l'Ouest a poursuivi en 2024 les actions entreprises avec la fourrière animale avec 20 opérations conjointes polices / fourrière (dont 5 de nuit).
1 326 captures ont été réalisées et 2 354 cadavres d'animaux ont été ramassés par la fourrière. 60 cages pièges à chiens ont été acquises par l'établissement dont quelques-unes ont été mises à disposition des communes.

Les 51 premiers points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires ont été installés sur La Possession, Saint-Leu et Saint-Paul.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Indicateurs	2023	2024	Evolution
Taux de valorisation des déchets pour collecte sélective	49 .6%	51%	+ 1.4 points %
Taux de collecte en apport volontaire (déchèterie+verre + collecte Sélective + biodéchets)	28	28%*	en cours de consolidation
Nombre de composteurs distribués	806	813	+0.8%
Coût des déchets / habitant	*209,90 €*		
Poids des déchets en kg par habitant*	646 kg	647 kg*	+0.15 %
Tonnages collectés en dépôts sauvages	5 551	7 725	39%
Nombre verbalisations BIE	1663	2000	337
VHU enlevés par la BIE	229	250	9%
Taux couverture de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM)	*94,80%*		
Nombre de contrats redevance spéciale/ redevables	777	1 252	61%
Nombre de cadavres ramassés	2 400	2 354	-1,90%
Nombre de captures chiens et chats	1 550	1 326	-14%
Nombre stérilisations chiens et chats	3 067	3 358	9,50%
Nombre identifications chiens et chats	2 837	3 078	8,50%
Taux d'avancement de la construction du centre animalier	35%	40%	+5 points %

**Projection _ Données en cours de consolidation pour le rapport annuel du service public de la prévention et de gestion des déchets ménagers 2024 prévu en septembre 2025*

Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires

Préambule

En 2024, le Territoire de l'Ouest a continué d'investir dans l'amélioration de ses services publics de mobilité. Les actions notables incluent l'acquisition de 100 Vélos Tout Terrain à Assistance Électrique (VTTAE) mis à disposition du délégataire pour le service Mobi'Ouest, dans le cadre d'un service de location longue durée. L'événement annuel de la Rando Vélo intercommunale a attiré environ 500 participants. Un service nocturne de transport à la demande, nommé Kar'La Nuit', a été lancé en mars 2024 et a enregistré en moyenne 235 usagers par mois, avec un pic de 700 usagers en décembre 2024. La réorganisation, suite à la nomination d'une nouvelle directrice en janvier 2023, de la Direction Mobilité et Transport avec la création d'une Cellule administrative d'appui transverse, en octobre 2024. De plus, l'équipe du service Stratégie, Prospective et Projets a été renforcée par l'arrivée d'une cheffe de projets – opérations, en février 2024, et la nomination d'un responsable du service, en avril 2024.

• Les ressources :

ETP mobilisés
(au 31/12/2024) : 14
Budget
en fonctionnement :45,6 M€
Budget en investissement :
86 413€

• Les principaux objectifs :

- Démarrage de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagnement du Territoire de l'Ouest pour le renouvellement du prochain contrat de délégation de service public
- Evaluation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2017/2027 et transformation en Plan De Mobilité

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

L'attractivité et la performance du transport collectif sur le territoire, tant urbain que scolaire, passe par le recours à des services d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de manière à mettre en cohérence le pilotage d'ensemble des projets d'infrastructures, la future offre de transport public et la coordination avec les opérations d'aménagement urbain.

Les principales réalisations de l'année 2024 sont les suivantes :

- Réaliser une étude pour le transport par câble / Renouveler la DSP Kar'Ouest

♦ Mettre en réseau les grands projets :

♦ Suite aux orientations de la commission mobilité du 05/05/2023, un cahier des charges a été rédigé et finalisé, à la fin 2024, pour la réalisation d'un « schéma directeur et une étude préliminaire pour la mise en place d'un transport par câble ».

♦ Démarrage des prestations de l'AMO pour l'assistance au renouvellement de la DSP Kar'Ouest, qui se termine au 30 juin 2025.

- Itinéraires privilégiés et BHNS

- Concernant les transports collectifs en site propre (TCSP), aussi appelés Itinéraires Privilégiés (IP), l'année 2024 a été marquée par :

♦ La fin de la phase projet (PRO) sur l'avenue Rico Carpaye au Port, avec un début des travaux estimé à fin 2025 ;

♦ La reprise des études préliminaires sur l'avenue Raymond Vergès au Port, avec une fin prévue en début d'année 2025 .

L'intégralité des budgets pour ces opérations, initialement alloués à la Direction des Travaux et du Patrimoine (DTP), ont été basculés à la Direction de la Mobilité et des Transports (DMT). Par ailleurs, une cheffe de projet-opération est venue renforcer l'équipe en février 2024.

Ces différents TCSP s'inscrivent dans la mise en place du futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Territoire de l'Ouest. Une modification du tracé a été étudiée sur la commune du Port pour permettre à ce mode de transport d'utiliser l'intégralité des futures voies dédiées. Cette proposition sera soumise début 2025 aux différents partenaires.

Ce futur bus doit relier, à terme, les communes de La Possession et Saint-Paul. Aussi, en 2024, le Territoire de l'Ouest a formulé ses préconisations à La Région pour les futurs arrêts de l'axe mixte (quais de 18 mètres de long, mobilier, éclairage, etc.).

- Renforcer l'offre de transport Kar'Ouest / Rendre plus attractive et performante l'offre de transports urbains et scolaires

Offre Kar'Ouest :

- La fréquentation, mesurée grâce à l'outil billettique, reste stable avec 6,9 millions de voyages, soit une augmentation de 1% par rapport à 2023.

- Le nombre de validations d'abonnement Réuni'Pass a augmenté de 16% entre 2023 et 2024.

- Dans la continuité de 2023, le Territoire de l'Ouest et son délégataire ont de nouveau mobilisé des navettes événementielles pour les grandes manifestations en 2024. Kar'Ouest a assuré le transport pour six grands événements (Leu Tempo Festival, Le Grand Boucan, Fêtes de Juillet, Rando Vélo Intercommunale, Les Francofolies, Jazz Dann Port), grâce à son service "Navette la Fête" et au renforcement des lignes habituelles.

- Lancé en mars 2024 sur 3 zones de la commune de Saint-Paul, le service de transport nocturne à la demande Kar'La Nuit' a vu sa fréquentation croître progressivement suite à l'évolution de ce service en mai 2024 (extension du service à toute la commune de Saint-Paul) et, en novembre 2024 (élargissement de la plage horaire le week-end et extension aux autres communes du territoire). La fréquentation est ainsi passé de 50 usagers en mars, à 179 en juillet, 208 usagers en octobre et 705 usagers en décembre. L'essentiel de l'utilisation (environ 76%) se concentre entre 20h et minuit, avec une diminution progressive jusqu'à 4h.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Le nombre d'inscriptions en ligne aux transports scolaires est en constante augmentation.

Réseau scolaire :

- Le nombre d'inscrits aux transports scolaires reste stable avec environ 17 000 élèves, dont 60% d'inscriptions réalisées en ligne.

- La géolocalisation des bus est assurée depuis janvier 2024 par le nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur (SAEIV) PYSAE.

- Coordonner et améliorer les offres de transport

Au 31 décembre 2024, le réseau Kar'Ouest compte 28 arrêts mixtes (transports scolaires et urbain) supplémentaires, soit un total de 2 089 arrêts sur le réseau.

Libellé	Bilan 2023	Bilan 2024	Evolution 2023-2024
Fréquentation Kar'Ouest	6 855 449	6 924 556	1%
Nombre de Km de TCSP	19,44	20,71	6%
Vitesse commerciale moyenne	21	22,9	9%
Nombre de titres intermodaux	1 800 246	2 009 273	12%
Nombre de pôles d'échanges et points de correspondance	27	27	-
Nombre de tickets numériques M-Tickets vendus	54 085	74 657	38%
Nombre d'inscrits Transports Scolaires 1er degré	3 883	3 982	3%
Nombre d'inscrits Transports Scolaires 2ème degré	12 867	13 006	1%
Taux d'inscription en ligne TS	60%	66%	+6 points
Les recettes scolaires	2 044 235	1 903 771	-7%
Nombre de points d'arrêts de bus réseau Kar'Ouest	2 061	2 089	1%
Etat d'avancement BHNS	Etude de programmation	Conclusion de l'étude	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Offrir à la population une eau de qualité

Préambule

En 2024, le Territoire de l'Ouest s'est attaché à poursuivre ses efforts en matière de renouvellement de réseaux d'eau potable et d'assainissement.

En effet, le Territoire de l'Ouest accompagne la réalisation du programme de renouvellement de voiries des communes en remplaçant les réseaux d'eau potable, d'assainissement et pluviaux lorsque cela est nécessaire et pertinent. A cet effet, des conventions de co-maîtrise d'ouvrage ont été signées pour les secteurs de Barrières (Trois-Bassins), RHI Littoral (Trois-Bassins), Rue Touring (Trois-Bassins), RN1E (La Possession).

Le Territoire de l'Ouest a finalisé la réalisation de deux actions phares sur Saint-Leu : la construction de l'usine de traitement de l'eau potable de Maduran et le renouvellement des réseaux d'eau usées du centre-ville.

L'intercommunalité a également affiné le suivi des différents modes de gestion du territoire (SEMOP, Délégation de Service Public, Régie Communautaire) en améliorant la connaissance du patrimoine et en développant des outils de pilotage. Le Territoire de l'Ouest a débuté sa réflexion vers l'harmonisation de la tarification des abonnés de l'Ouest. Une première étape a consisté à appliquer la part fixe du délégant à l'ensemble des communes. Au 4ème trimestre 2023, la Direction de l'Eau avec le concours de la Direction des Finances à lancer une étude de prospective financière visant à étudier des scénarii de soutenabilité de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement. Les conclusions de cette étude ont abouti fin 2024 à une réévaluation des niveaux de surtaxes des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ces réalisations ont eu lieu dans un contexte de structuration du service. En effet, depuis 2020, le service de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales fait face à des difficultés de recrutement et de stabilisation des effectifs qui ont engendré un travail de priorisation des projets importants.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

• Les ressources :

ETP mobilisés : 13

Budget Eau Potable :
5,03 M € en investissement
2,06M € en fonctionnement

• Les principaux objectifs :

- Développer les compétences Eau Potable au sein de l'intercommunalité en mettant en place une organisation administrative, financière et technique adaptée à l'ambition de la collectivité.

• Améliorer la performance des réseaux d'Adduction d'Eau potable (AEP)

En 2024, afin d'améliorer la performance des réseaux AEP, plusieurs opérations ont été menées sur le territoire :

- En maîtrise d'ouvrage directe :

♦ Le projet d'amélioration de la desserte en eau potable de Dos-d'âne (La Possession) a été actualisé en 2024. Un marché unique de maîtrise d'œuvre est en cours de consultation.

♦ Le Territoire de l'Ouest a obtenu en 2024 une subvention du FEI pour le renforcement électrique du service public de l'eau potable sur les périmètres de Saint-Paul, Trois-Bassins, Le Port et La Possession. Cette action se traduira par l'achat et la pose de groupes électrogènes.

- En maîtrise d'ouvrage déléguée :

♦ Le Territoire de l'Ouest a poursuivi l'accompagnement du programme de renouvellement de voirie de la commune du Port en co-maîtrise d'ouvrage avec l'objectif d'une action publique mutualisée et coordonnée ;

♦ Le Territoire de l'Ouest, en qualité de déléguant, a suivi la mise en œuvre du programme des travaux concessifs de la SEMOP « Eaux de La Possession » sur le secteur de Ravine à Malheur ;

♦ Le Territoire de l'Ouest a signé une convention multi-partenaires avec la Région Réunion pour la mise en œuvre des travaux de requalification de la RN1E à La Possession ;

- L'amélioration de la durabilité du patrimoine s'est matérialisée par la pose de réducteurs de pression (La Possession) ;

- Suite aux travaux sur le réseau d'eau potable des Hauts de Saint-Leu et à la signature d'une convention d'achat d'eau entre le Territoire de l'Ouest, l'exploitant et La Créole, la vente d'eau a démarré en juillet 2024.

• Développer les infrastructures de potabilisation

- Le Territoire de l'Ouest a finalisé les travaux de construction de l'usine de traitement de l'eau potable de MADURAN (Saint-Leu) permettant sa mise en service en août 2024. Les travaux restant à réaliser concernent la chaine de pompage vers les réservoirs Piton 800 et Piton 1000, suite à des difficultés de suivi de dossier par le SIDELEC.

- Par ailleurs, le projet d'extension de l'usine de traitement de Pichette (La Possession – enveloppe prévisionnelle des travaux de 19 M€) s'est matérialisé par la réalisation des études de maîtrise d'œuvre.

• Initier l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal Eau potable

- Suite à une consultation infructueuse, le Territoire de l'Ouest a retravaillé le cahier des charges et prioriser le Schéma Directeur Intercommunal de l'Eau Potable.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Indicateur	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Taux de rendement moyen des réseaux pour alimentation en eau potable	62.6%	56.2%	-6.2%
Taux de renouvellement des réseaux pour alimentation en eau potable	0.56%	0.49%	-0.07%
Volumes produits en m3 pour alimentation en eau potable	31 820 225	34 037 609	+3.8%
Prix moyen au m3 pour alimentation en eau potable	1.22€	1.30€	+6.6%

**les données présentées sont les dernières connues. Les données 2024 sont en cours de consolidation avec les exploitants de réseaux.*

Limiter les impacts des eaux usées sur les milieux

• Les ressources :

ETP mobilisés : 13
Budget réalisé :
Assainissement :
5.7 M € en investissement
1,2M € en fonctionnement
Eau pluviale urbaine :
2.7M€ en investissement
245 000 € en fonctionnement

• Les principaux objectifs :

- Développer les compétences Assainissement et Eau Pluviale urbaine au sein de l'intercommunalité en mettant en place une organisation administrative, financière et technique adaptée à l'ambition de la collectivité.

• Développer les infrastructures d'assainissement des eaux usées

- En maîtrise d'ouvrage directe :

♦ Les travaux de renouvellement et de modernisation du réseau de collecte des eaux usées et des postes de relevage du centre-ville de la commune de Saint-Leu (RN1A) ont été achevés.

♦ Le Territoire de l'Ouest a signé une convention multi-partenaires avec la Région Réunion pour la mise en œuvre des travaux de requalification de la RN1E à La Possession.

- En maîtrise d'ouvrage déléguée :

♦ Le Territoire de l'Ouest a poursuivi en 2024 l'accompagnement du programme de renouvellement de voirie de la commune du Port en co-maîtrise d'ouvrage avec l'objectif d'une action publique mutualisée et coordonnée.

♦ Le Territoire de l'Ouest continue d'accompagner la réalisation de programmes de renouvellement de voiries des communes en remplaçant les réseaux d'eau potable, d'assainissement et pluviaux lorsque cela est nécessaire et pertinent. A cet effet des conventions de co-maîtrise d'ouvrage ont été signées pour les secteurs de Barrières (Trois-Bassins), RHI Littoral (Trois-Bassins), Rue Touring (Trois-Bassins), RN1E (La Possession).

• Initier l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal l'Assainissement des Eaux Usées

La consultation concernant l'élaboration du Schéma Directeur Intercommunal de l'Assainissement des Eaux Usées, lancée en 2024, s'est avérée infructueuse et sera relancée courant 2025.

Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
% d'abonnés raccordés au réseau d'eaux usées	80.7%	84.6%	+3.9%
Taux de conformité des rejets de station d'épuration des eaux usées	100%	100%	-
Volumes traités rejetés par les stations d'épuration des eaux usées (m3)	10 234 998	10 214 443	-0.02%
Nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées	867	212	14,53%
Prix moyen au m3 pour collecte et traitement des eaux usées	1.48€	1.59€	+7.4%

**les données présentées sont les dernières données connues. Les données 2024 sont en cours de consolidation avec les exploitants de réseaux*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

+ FOCUS

Modernisation des réseaux d'assainissement collectif (commune de Saint-Leu)

Le Territoire de l'Ouest a inauguré, en septembre 2024, la réfection et modernisation du réseau d'eaux usées du Centre-Ville de Saint-Leu situé sous la Route Nationale 1A. Les travaux, d'une durée de 22 mois dans un environnement contraint (continuité de service, centre-ville, présence de nombreux réseaux) et d'un montant de près de 17 millions d'euros, ont porté sur la modernisation des réseaux et la réhabilitation des postes de refoulement depuis le poste de refoulement Kélonia au Nord de Saint-Leu et ses réseaux EU gravitaires connexes (RD12, parking Kélonia), jusqu'à la cité des Pêcheurs au Sud de Saint-Leu (pour le réseau gravitaire EU) et jusqu'à l'ancienne station d'épuration de Cimetière (pour la nouvelle conduite de refoulement de cette partie Nord Communale, depuis le PR "Gendarmerie").

Ainsi, en améliorant la capacité du réseau, les travaux ont permis de réduire l'incidence globale du système d'assainissement collectif sur le milieu récepteur en évitant des déversements ponctuels dans les ravines, masses d'eau côtière, et la zone de baignade qui induisaient des risques de pollution et de santé publique pour la population.

Les travaux ont consisté principalement en :

• Remplacement des 7 postes de refoulement actuels par 6 postes de refoulements dimensionnés pour le débit de pointe temps de pluie 2030, sécurisés et instrumentés pour l'autosurveillance (le nouveau PR "Ravine Fontaine" remplaçant les anciens PR "Ravine Fontaine" et "Grand Océan") ;

• Suppression du réseau gravitaire « Grand Océan » et du poste de refoulement associé situés sur la plage comprise entre l'embouchure de la ravine de la Chaloupe et la ravine Fontaine. Cette plage est en forte érosion, et le poste de refoulement Grand Océan et son réseau de collecte sont très exposés à la houle ;

• Réhabilitation des conduites d'eaux usées gravitaires et de refoulement en mauvais état ou nécessitant une augmentation de capacité sur près de 4200m linéaires.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

AXE 3 – RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Concevoir et mettre en œuvre les outils et actions pour assurer une politique citoyenne de proximité

• Les ressources :

ETP mobilisés : 2
Budget fonctionnement : 22 000€

• Les principaux objectifs :

- Finalisation du projet de Territoire
- Animation du Conseil de Développement
- Finalisation des études du Centre Funéraire Intercommunal

• Projet de Territoire

L'année 2024 s'est soldée par la fin de la prestation consacrée à l'élaboration du Projet de Territoire Ouest 2040 avec un plan d'actions détaillé. L'analyse rétrospective et prospective du potentiel fiscal du territoire a été réalisé en 2024 ce qui a permis d'identifier les marges de manœuvre financières de l'intercommunalité et de soutenir l'investissement par l'octroi de fonds de concours en direction des communes membres.

En parallèle, suite à l'infructuosité du marché de marketing territorial, le Territoire de l'Ouest a revu son cahier des charges en 2024 pour l'élaboration de sa stratégie associée à sa nouvelle marque de territoire. Une nouvelle consultation a été engagée et une assistance à maîtrise d'ouvrage a été notifiée fin 2024.

• Le Conseil de Développement

Dans un souci de concertation avec les différents acteurs composants la société civile et, en application de l'article 26 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable (LOADT) du Territoire du 25 juin 1999, le Conseil de Développement du Territoire de l'Ouest a été créé par délibération du 24 mars 2003.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Par cette décision, le Territoire de l'Ouest a affirmé, au-delà de la seule obligation législative, l'intérêt qu'il porte à la coopération locale, et fait montre de sa volonté de favoriser la mise en place de structures de concertation œuvrant pour le développement du territoire.

Relancé en 2021, le Conseil de Développement contribue par son action à éclairer la collectivité. Le Territoire de l'Ouest porte un intérêt particulier au bon fonctionnement de cette structure de consultation.
En 2024, le Conseil de Développement a ainsi contribué au plan d'action du projet de territoire Ouest2040 sur les sujets suivants :

- La culture et le patrimoine,
- Le plan de mobilité,
- La révision du Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (AEC),
- L'errance animale.

• Centre funéraire intercommunal

Concernant le centre funéraire intercommunal, une étude d'opportunité a été engagée ce qui a permis de disposer d'un diagnostic, de faire l'état des lieux du cadre réglementaire, des pratiques funéraires, de cibler la demande et d'identifier les potentiels fonciers du territoire. En 2024, les scénariis de programmation ont été validés et donneront lieu à une prise de compétence par l'intercommunalité en 2025.

Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens

Préambule

La feuille de route numérique a permis d'identifier en 2023 les grandes actions à mener jusqu'à 2028 dont certaines ont déjà été lancées en 2024 comme la Gestion des Relations Usagers et l'application mobile. Cette feuille de route a posé les principes de gouvernance en matière numérique pour conduire et mener à bien les actions identifiées en vue de renforcer la proximité avec les usagers du territoire.

• Les ressources :
- ETP mobilisés : 7
- Budget fonctionnement : 62 468€

• Les principaux objectifs :

- Mener une démarche de Gestion de la Relation Citoyen (GRC)
- Mener une politique de gouvernance de la donnée

◆ Mener une démarche de gestion de relation citoyen (GRC)

Le Territoire de l'Ouest s'est engagé dans une démarche globale d'amélioration de sa gestion relation citoyen (GRC). Les études démarrées début 2022 ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route dont les objectifs opérationnels ont été inscrits aux orientations budgétaires 2023 et 2024.
Il s'agissait pour 2024 de mettre en œuvre la plateforme de Gestion Relation Usager (Publik) et de doter la collectivité d'une nouvelle application mobile (L'Ouest Poulavi).

◆ La mise en œuvre d'une plateforme de gestion de la relation

Le projet « Gestion de la Relation Usagers » concerne la mise en œuvre d'une plateforme qui permet de gagner en efficacité, en transparence et en qualité et de rénover le lien usagers-intercommunalité dans une optique de proximité.
Cette plateforme unifiée est une solution qui propose aux usagers d'effectuer leurs démarches en ligne et suivre leur avancement en temps réel. Elle répond d'une part, aux besoins de traitement de la demande des usagers dans une seule application et d'autre part, permet à l'administration, grâce à la dématérialisation complète de la chaîne, d'être plus efficace dans sa réponse en évitant les ressaisies. L'usager peut accéder à des services en ligne accessibles 24H/24 et 7J/7. Cette plateforme s'adaptera aux évolutions technologiques et aux besoins des usagers.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

En 2024 :

• Lancement de la consultation « Prestation d'installation, d'intégration, d'assistance, de maintenance et d'hébergement de la solution Open Source Publik » :

• Les ateliers visant à optimiser le traitement des demandes citoyennes – notamment sur la gestion des déchets et l'errance animale – se sont déroulés de juillet 2023 à octobre 2024.

• Ouverture du service aux usagers en novembre 2024.

Indicateurs	2023	Bilan 2024	Evolution 2023-2024
Taux d'avancement de l'élaboration de la démarche GRC	100%		
Taux d'avancement de la mise en œuvre du socle technique	30%	100%	70%
Taux de déploiement de la GRU publik sur le périmètre de la gestion des déchets et de l'errance animale	-	100%	100%
Évolution annuelle des demandes reçues par les téléservices	-	25%	25%

Le Territoire de l'Ouest, dans un souci de rendre le numérique plus accessible à l'ensemble des usagers, a souhaité mettre en place une application mobile qui serait l'interface portative de la démarche de la Gestion Relation Usagers.
Cette application, en lien avec la dématérialisation des process, vise à rendre plus efficace la réponse aux usagers en supprimant les ressaisies.

En 2024 :

• Lancement de la consultation et notification du marché au début du mois de septembre 2024 sur le choix de la solution Néocity ;

• De septembre à novembre 2024 : conception d'une nouvelle application reprenant les fonctionnalités existantes, enrichie d'un portail usagers pour le dépôt et le suivi des demandes (déchets et errance animale).

• Mise en service de la nouvelle solution en janvier 2025

Indicateurs	2023	Bilan 2024	Evolution 2023-2024
Mise en œuvre de l'application mobile	-	100%	+100 points %
Intégration des données et mise à disposition des téléservices pour interface GRU-application	-	Effectué sur compétences déchets et errance animale	-

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Mettre en œuvre les actions pour la réalisation du Programme Local de l'Habitat (PLH)

• Les ressources :
ETP mobilisés (au 31/12/2024) : 25
Budget de fonctionnement : 245 474€
Budget investissement : 375 851€

• Les principaux objectifs :

- Evaluation mi-parcours du PLH
- Projet OFS
- Chantiers Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH) réalisés par la régie
- Gestion de la demande sociale
- Logement d'Abord
- Mise en œuvre des programmes européens (LEADER, ITI) et appuis aux territoires
- Pilotage et animation de l'ORT

Avec l'accélération de la numérisation de l'économie et de la société, de plus en plus de données sont produites sur le territoire. Elles concernent tous les secteurs de l'économie et toutes les compétences des collectivités.
Ces données, par la connaissance du territoire qu'elles apportent, constituent un formidable levier pour le pilotage des politiques publiques locales. Elles facilitent notamment l'établissement de diagnostics, la mise en place d'outils d'aide à la décision et le développement de nouveaux services aux citoyens.
La gestion des données constitue donc un vrai enjeu stratégique pour le territoire.
L'année 2024 a principalement été consacrée à la mise en œuvre de l'infrastructure technique pour l'entreposage de données (« data Warehouse »).
Cet entrepôt intègre les composants et technologies essentiels à la conception, à la construction et à la gestion des données. Les données ainsi collectées seront utilisées pour la réalisation de rapports, de tableaux de bord et d'analyses, simplifiant ainsi le processus de prise de décisions.

En 2024 :

• Cette plateforme « DOCK » a été déployée intégralement sur la direction de la gestion des déchets et l'errance animale. L'extension aux autres services du Territoire de l'Ouest est en cours.

• Concernant l'open-data de la collectivité, les équipes ont collaboré avec la Région Réunion sur un événement de valorisation et de promotion de l'Open Data lors de la Datacup Challenge qui s'est déroulée les 22 et 23 novembre 2024 à La Possession.

Indicateurs	2023	Bilan 2024	Evolution 2023-2024
Mise en œuvre du socle technique	-	100%	+100 points %
Intégration des données et création des tableaux de bord	-	Effectué sur compétences déchets et errance animale	-

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) a atteint un tournant décisif avec l'évaluation réalisée à mi-parcours en 2024, qui a permis d'identifier les atouts et les faiblesses des actions déployées, conduisant à l'ajustement des interventions futures. La régie Habitat a engagé des travaux sur 20 chantiers, tandis que la gestion de la demande sociale a été optimisée grâce à une grille de cotation validée. Parallèlement, l'année a vu la poursuite de l'instruction des permis de construire, avec 48 avis émis au titre du PLH. La création de l'Organisme de Foncier Solidaire a progressé, avec une convention constitutive en cours de finalisation. L'observatoire du PLH a été actualisé, et le Fonds Mutualisé d'Amélioration de l'Habitat a permis la réalisation de 18 chantiers, améliorant la sécurité et les conditions de vie des logements.

- Mise en œuvre PLH

L'année 2024 est marquée par les travaux d'évaluation à mi-parcours du PLH. Dans ce cadre, des ateliers, des réunions et des temps de travail dédiés ont eu lieu avec les élus et les partenaires. 11 préconisations ont été formulées permettant de réajuster ou compléter les 44 actions existantes. Cette évaluation a été validée par la Conférence Intercommunale du Logement, en novembre et par le Conseil Communautaire, en décembre.
En 2024, l'instruction des permis de construire transmis par les communes, sur le volet logement, s'est poursuivie. Sur 202 instructions, 48 avis ont été émis au titre du PLH.

- Organisme de Foncier Solidaire

L'opportunité de la création de l'Organisme de Foncier Solidaire a été validée en 2023. La concertation entre les différents partenaires a permis d'aboutir à un projet de convention constitutive d'un groupement d'intérêt public à l'échelle régionale, regroupant les EPCI Territoire de l'Ouest, CASUD, CIVIS et CINOR, ainsi que la Région. Les collectivités sont en cours de délibération. Fin 2024, la Région Réunion, la CASUD et le Territoire de l'Ouest avaient délibéré.

- Plan d'Action Foncier Intercommunal

Une convention a été signée avec l'EPFR pour accompagner le développement de logements locatifs très social, sur les quartiers PLH en retard sur leur production de logements sociaux.

- Observatoire du PLH

Enfin, l'observatoire du PLH a été actualisé et un travail a été mené pour l'adapter aux besoins de ces prochaines années, via l'élaboration d'un nouveau contrat de quasi régie.

- Fonds Mutualisé d'Amélioration de l'Habitat

Le Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH), intégré au dispositif PILHI, a permis la réalisation de 18 chantiers en 2024 via la régie de travaux du service habitat. Ces interventions ont porté sur la mise en sécurité des logements (électricité, menuiseries) et l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé (sanitaires). Le dispositif a connu une montée en puissance avec une consolidation progressive de l'équipe technique, passée de 4 ouvriers polyvalents en début d'année à 7 agents encadrés par un chef d'équipe, suite à trois recrutements en août. Ce déploiement opérationnel témoigne de la capacité du FMAH à apporter des réponses concrètes, rapides et ciblées aux situations d'habitat indigne identifiées par le guichet unique.

- Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne

Depuis 2013, le PILHI a mis en œuvre un guichet unique des signalements d'habitats indignes. En 2024, ce guichet a reçu 192 signalements de divers partenaires. L'équipe du guichet unique composée d'une assistante sociale et d'un technicien bâti a réalisé 175 visites à domicile afin d'évaluer les situations des ménages.
En 2024, ce sont 123 ménages qui ont été accompagnés vers les aides de droit commun pour l'amélioration de leur logement et 15 ménages orientés vers le relogement dans le parc social.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Le technicien bâti a réalisé 42 visites chez des locataires qui avaient signalé leur situation. 24 situations ont été orientées vers les services de police du maire pour traitement car le logement était en infraction vis-à-vis du règlement sanitaire départemental et 16 situations ont été réorientées vers l'ARS pour la mise en œuvre de la police du préfet.

En 2022, le Territoire de l'Ouest a créé le Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat avec un volet opérationnel, la régie communautaire de travaux. En 2024, ce sont 20 dossiers qui ont été validés par le comité FMAH, composé des financeurs du fonds mutualisé.

- CIL : instance de gouvernance de la politique d'attribution du logement social sur le Territoire

Dans le cadre de sa mission, le Territoire de l'Ouest assure le pilotage et la coordination des actions liées à l'attribution et à la gestion de la demande de logement social sur le territoire. Cette mission se traduit notamment par l'animation des partenariats locaux, le suivi des indicateurs de la demande, et l'élaboration des documents cadres et des dispositifs règlementaires (Convention Intercommunale d'attribution, Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information au Demandeur).

• Permanences ADIL

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information au Demandeur, le Territoire de l'Ouest a missionné, depuis 2022, l'ADIL comme guichet d'enregistrement des demandes de logement social pour les communes de Trois-Bassins et Saint-Leu. Ce partenariat vise à faciliter l'accès au droit au logement pour les publics les plus éloignés des services, tout en renforçant la présence de l'accompagnement de proximité.

En 2024, ce sont 119 demandes de logements qui ont été enregistrées via la permanence de l'ADIL sur les deux communes concernées.

• Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information au Demandeur (PPGDID)

Le PPGDID constitue le cadre stratégique de gestion de la demande de logement social sur le territoire. Il fixe des objectifs de transparence, de simplification et d'équité dans le traitement des demandes.

Depuis sa mise en œuvre en 2019, ce premier PPGDID a permis au Territoire de l'Ouest et aux guichets d'accueil et d'enregistrement des communes de :

- Harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire, notamment grâce à la mise en place d'un outil commun, PELEHAS ;
- Renforcer les compétences des agents en charge de l'accueil et de l'enregistrement, à travers des actions de formation et un accompagnement technique à l'usage de l'outil.

La révision en cours du PPGDID vise à construire un PPGDID 2, avec un accent renforcé sur l'animation du réseau des acteurs locaux, afin de consolider les dynamiques partenariales et de continuer à améliorer la qualité du service rendu aux demandeurs.

• Gestion en flux

La mise en œuvre de la gestion en flux permet une meilleure coordination entre les communes, les guichets et les bailleurs. En 2024, des efforts ont été menés pour conclure les premiers accords et conventionnements.

• Logement d'abord / Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)

Le Territoire de l'Ouest a manifesté une volonté forte de se saisir de la politique de logement d'abord portée à l'échelle nationale. 2024 a donné lieu à la définition d'un programme d'aménagement et au dépôt d'un permis d'aménager, d'un découpage parcellaire et d'une prise de compétence spécifique. Le projet est conditionné au financement de l'Etat sur l'investissement et le fonctionnement de la structure.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Indicateurs	Bilan 2023	Bilan 2027	Evolution 2023-2027
Evaluation du PLH 2019-2025	80%	100%	20%
Taux d'avancement dans la mise en œuvre des actions de la convention-cadre PAFI	30%	-	-
Taux d'avancement de l'étude d'opportunité jusqu'à la création OFS	40%	80%	20%
Taux d'avancement du programme NPNRU A.Bolon	10%		
Nombre de logements réhabilités par la régie habitat (amélioration légère)	20	18	-2
Nombre de diagnostics réalisés par le PILHI	70	175	105

Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et les projets structurants du reste du territoire

- **Les ressources :**
  ETP mobilisés : 3
  Budget de fonctionnement : 126 021€
  Budget investissement : 19 567€

La clôture du programme Leader a été actée et la programmation 2023-2027 a donné lieu à négociation avec l'autorité de gestion FEADER.
La stratégie des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) de l'EPCI a été validée une nouvelle fois en Conseil Communautaire et les discussions avec la Région, autorité de gestion du FEDER, ont permis la signature du Contrat Territorial correspondant avant finalisation des modalités de mise en œuvre opérationnelle.
Concernant la revitalisation des centres-villes, l'avenant n°1 à la convention ORT, permettant l'intégration de deux nouvelles communes (Saint-Paul et La Possession), a été ratifié par l'ensemble des partenaires, tandis que le travail préparatoire concernant Saint-Leu s'est poursuivi.

• Programmation Leader

Les discussions relatives au conventionnement du programme LEADER 2023-2027 avec l'autorité de gestion FEADER ont abouti à la signature de la convention de gestion le 11/09/2024. Pour rappel, le Territoire de l'Ouest avait déposé sa candidature pour le dispositif LEADER en date du 15/03/2023, celle-ci a été agréée le 28/06/2023.
En parallèle, les équipes du TERHGAL ont mené la clôture de la programmation 2016-2022 (certification et paiement des aides allouées). Une réunion du Comité de Programmation a permis d'installer l'instance, désigner les Président et Vice-Président et adopter le règlement intérieur. Deux fiches-action LEADER Ouest ont été publiées par l'autorité de gestion du FEADER sous EUROPAC (plateforme informatique de gestion du programme) au dernier trimestre, afin de permettre aux porteurs de projets de formuler leurs demandes d'aide en ligne.

• Programmation ITI

L'année 2024 fut marquée par les échanges avec la Région sur la nouvelle programmation FEDER et en particulier les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). La collaboration avec les communes a permis d'identifier des opérations potentiellement éligibles aux ITI (équipements publics, espaces publics...). La stratégie du Territoire de l'Ouest dans le cadre des ITI a été à nouveau validée en Conseil Communautaire, le 4 novembre 2024, ainsi que le Contrat Territorial y afférent avec la Région. Les échanges se sont poursuivis avec les directions instructrices (Région) afin de définir les modalités des fiches-action correspondantes (thématiques d'intervention, liste de projets ...), en écho avec la stratégie territoriale intégrée définie.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

- Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

La signature par l'ensemble des parties de l'avenant n°1 à la convention-chapeau « Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) » intercommunale a permis d'intégrer les périmètres opérationnels des centres-villes de La Possession et de Saint-Paul tout en consolidant l'assise des projets Petite Ville de Demain de Trois-Bassins et d'Action Cœur de Ville de Le Port.

La préparation de l'intégration de la ville de Saint-Leu au sein du dispositif s'est poursuivie. Deux réunions de Comité Technique ont été tenues en 2024.

Dans le cadre du dispositif, le Territoire de l'Ouest a bénéficié du financement par la Banque des Territoires, d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une société foncière de redynamisation commerciale. Si la phase d'opportunité a abouti à la poursuite de l'étude, en revanche, la phase de faisabilité n'a pas été jugée concluante par l'EPCI en l'absence de consensus entre communes membres. L'étude pré opérationnelle de création d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat Rural (OPAH RU) multisites a été lancée avec un focus sur les périmètres opérationnels, ORT.

Indicateurs	Bilan 2023	Bilan 2024	Evolution 2023-2024
Nombre de périmètres opérationnels dans l'ORT	2	4	+100%
Taux d'avancement de l'étude d'opportunité d'une foncière commerciale jusqu'à sa création en lien avec l'ORT	30%	80%	+166%
Taux de consommation financière TERHGAL-LEADER	100% (engagé)	105% (engagé) 94 % (réalisé) 86% (certifié & payé)	---
Taux de consommation de l'ITI Rural (des Hauts)	Dispositif en cours de validation	0 (Contrat Territorial conclu mais dispositifs pas publiés sous "E-Synergie")	0
Taux de consommation de l'ITI Urbain (littoral)	Dispositif en cours de validation	0 (Contrat Territorial conclu mais dispositifs pas publiés sous "E-Synergie")	0

L'événement « Leader de l'Ouest » a mis à l'honneur le savoir-faire des Hauts du Territoire de l'Ouest.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Faire de l'insertion et de l'économie solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires

Préambule

Le Territoire de l'Ouest affirme sa volonté d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi par le biais de différentes actions :

- L'accompagnement des publics et le renforcement de leur employabilité ;
- Le soutien financier aux 18 ateliers chantiers d'insertion ;
- La sensibilisation importante des acteurs internes et externes aux achats socialement et écologiquement responsables.

Sur le volet Economie Sociale et Solidaire, le Territoire de l'Ouest a déployé sa stratégie par des actions de valorisation des acteurs du territoire et de coopération entre eux.

• Les ressources :

. ETP mobilisés : 5
. Budget réalisé : 1,015 M€

• Les principaux objectifs :

- Meilleure appropriation des achats socialement et écologiquement responsables par les acteurs du territoire
- Impulsion d'une plus forte coopération entre les acteurs en matière d'économie sociale et solidaire sur le Territoire

Participation du Territoire de l'Ouest au Village de l'emploi pour favoriser l'insertion durable sur le marché de l'emploi avec le dispositif PLIE.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

• Animer et gérer le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été contractualisé par un protocole signé entre l'Etat et le Territoire de l'Ouest pour la période de 2022 à 2027. Il est cofinancé par le Fonds social européen à hauteur de 80%.

L'année 2024 a été riche en évènements partenariaux auxquels le PLIE a participé pour présenter ses actions et les solutions pour l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi.

Participer aux dynamiques territoriales en matière d'insertion

- Soutien du dispositif Territoire Zéro Chômeurs de longue durée et contribution du PLIE pour orienter et trouver des solutions aux publics éloignés de l'emploi ;
- Contribution à l'ensemble des instances partenariales organisées par les communes, le Département, France Travail et l'Etat.

• Accompagner les publics éloignés de l'emploi

L'accompagnement se traduit par la mise en place de parcours renforcés et individualisés des publics éloignés de l'emploi. Ces parcours se composent d'étapes comme des ateliers de coaching, des formations, des stages en entreprise ou par l'intégration en atelier chantier d'insertion.

Assurer l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi

- Poursuite du marché avec JT2m sur l'accompagnement global des publics qui a pris fin en août 2024 ;
- Concertation des acteurs insertion du territoire pour renouveler le dispositif PLIE ;
- 1 182 personnes accompagnées dont 240 nouvelles entrées en 2024 ;
- 89 % de sorties positives et dynamiques (emploi, formation...).

• Mettre en œuvre des actions d'insertion

Le Territoire de l'Ouest poursuit son action en termes de soutien aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), sur le poste d'encadrant technique, et travaille à une meilleure coordination de l'ensemble des financeurs, via la conférence des financeurs (DEETS, Région, Département, Intercommunalités, Pôle emploi, URSIAE...). 20 ACI ont été sélectionnés en 2023. 2 ont dû interrompre leurs actions. Pour rappel, ces actions bénéficient de 80 % de FSE.

Soutien aux Ateliers et Chantiers d'Insertion :

- 18 ACI suivis et soutenus et 170 salariés accompagnés ;
- Révision des modalités financières dans le cadre du « FSE + ».

• Soutenir et développer économiquement les structures de l'ESS

En 2024, le Territoire de l'Ouest a poursuivi le déploiement de sa stratégie ESS. Une priorité a été donnée pour renforcer la coopération entre les acteurs du territoire et mutualiser leurs moyens et leurs actions. Le Territoire de l'Ouest a souhaité également leur donner de la visibilité et diversifier leurs sources de financement.

Déploiement de la Stratégie de l'Economie Sociale et Solidaire pour le Territoire de l'Ouest :

- Poursuite des 5 projets à impact pour le territoire dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt ESS (Met Zot en ler, Ekopratik, Agidesu, Educanoo et Webcup) ;
- Animation du réseau des acteurs de l'ESS par des ateliers de coopération ;
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la coopération des acteurs de l'ESS. 2 groupements de structures ont été retenus (Agame, Ekopratik et Runway et AGK-AGIDESU-PROXICOMPOST) ;
- Co-organisation du Startup weekend ESS qui s'est tenu en novembre ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

- Soutien à l'association Nout Moné pour l'expérimentation de la monnaie locale « Ti Kat Sou » complétée par le développement d'une application numérique, des ateliers de sensibilisation au sein des cinq communes et le recrutement d'une animatrice ;
- Lancement d'un appel à projets pour le financement participatif mené par POC POC pour l'accompagnement de 12 structures ;
- Animation de 4 Pôles ESS qui réunissent les référents et élus ESS du territoire pour le partage de bonnes pratiques et des travaux communs sur l'appel à projets ESS, notamment.

• Mobiliser les achats socialement et écologiquement responsables tels que les marchés réservés

Suivi de la clause sociale sur le Territoire :

- Présentation/formation de la clause et des achats socialement et écologiquement responsables ;
- Animation d'un groupe utilisateurs du logiciel Clause, pour assurer un meilleur reporting ;
- Déploiement des clauses de stage sur les marchés ;
- 34 marchés clausés sur le territoire, 61 contrats d'insertion, poursuite d'un 1 marché réservé sur le BIT Mafate et identification des structures et potentiels marchés réservés pour 2025 ;
- Deux trophées, national et local, remportés pour le projet de marchés réservés du BIT MAFATE.

• Soutenir la création d'activité et d'emploi

Le soutien de l'ADIE et Initiative Réunion est essentiel pour favoriser le développement de création d'entreprise et d'emploi par des publics en insertion.

Soutenir ADIE et Initiative Réunion et favoriser les articulations avec le PLIE

- Financement de l'ADIE et Initiative Réunion ;
- Action d'articulation entre l'ADIE, Initiative Réunion et le PLIE.

Plus de 100 participants venus de tous horizons se sont retrouvés pour la 6e édition du Startup Weekend Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui s'est tenu du 29 novembre et 1er décembre 2024.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

+ FOCUS

Coup de cœur du jury pour le marché réservé en Mafate

Le Territoire de l'Ouest porte le Plan Local Insertion pour l'Emploi (PLIE), depuis 2009. A ce titre, il adhère à Alliance Ville Emploi (AVE), tête de réseaux des PLIE.

Alliance Ville Emploi, association d'élus locaux en charge sur leurs territoires des compétences d'Emploi, d'Insertion et de Développement Economique, est, à ce titre, la tête de réseau des outils territoriaux que sont les 72 Maisons de l'Emploi, les 136 PLIE et les 390 structures porteuses des 600 facilitateurs de l'achat responsable.
AVE organise, depuis 2023, une remise des Trophées de l'Achat Responsable.
AVE a décidé d'attribuer le Coup de Cœur 2024 de l'Achat Responsable au projet en marché réservé « Bureau d'information touristique à La Nouvelle - Cirque de Mafate », porté par le Territoire de l'Ouest. La dimension innovante d'initier un marché réservé au sein du Cirque a été un défi souligné par les membres du jury.
Ce projet incarne la vision d'un tourisme durable et inclusif.

Indicateurs	Bilan 2023	Bilan 2024	Evolution 2022-2023
Nombre de structures ESS accompagnées	27	35	30%
Taux de sorties positives PLIE dont marché d'accompagnement et ACI+	30%	33%	+3 points %
Nombre de marchés avec une clause d'insertion	32 dont 1 marché réservé	34 dont 1 marché réservé (en suivi)	0%
Nombre d'emplois générés par les ACI CDDI	200	180	-10%

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Faire du territoire Ouest un foyer culturel de référence

Préambule

En 2024, le service Culture et Patrimoine a développé des projets phares de la mandature, en faveur du déploiement de la politique culturelle et patrimoniale de l'EPCI, qui porte principalement sur :

- Le soutien aux salles de spectacle et aux festivals structurants pour le territoire ;
- Le soutien à la création à travers le dispositif BEKALI de professionnalisation des artistes émergents ;
- La valorisation du patrimoine : préparation du dossier de candidature au label « Pays d'art et d'histoire » et construction de parcours d'interprétation sur territoire de l'Ouest ;
- La gestion de nos équipements culturels, LENA (L'Espace Naturel et Artistique de Trois-Bassins), lieu d'animation et d'enseignement artistique, et le Four à Chaux « Pierre Méralikan » ;
- Le soutien au déploiement de la politique d'enseignement artistique via la régie EAIO, qui s'est vue confier fin 2023 la gestion du 3ème équipement culturel du Territoire de l'Ouest : le Centre Artistique Françoise Lallemand de Plateau-Caillou.

• Les ressources :
ETP mobilisés : 6
Budget Fonctionnement : 2,4 M€
Budget Investissement : 773 549€

• Les principaux objectifs :
- Augmentation du rayonnement des actions culturelles et patrimoniales
- Phase d'écriture du diagnostic culturel de territoire dans le cadre du projet de stratégie culturelle
- Déploiement de la politique culturelle et patrimoniale
- Renforcement de l'attractivité de notre territoire
- Développement de nos partenariats

En 2024, le Territoire de l'Ouest a amplifié sa politique culturelle et patrimoniale, à la fois par une augmentation du soutien financier accordé aux projets culturels et, par un développement des actions sur le territoire. La dynamique de projets a été soutenue tout au long de l'année avec cette année encore, l'augmentation du soutien financier aux salles de diffusion et aux festivals structurants pour le territoire, la concrétisation de la première phase de définition de la stratégie culturelle territoriale (établissement du diagnostic culturel et patrimonial), et le développement d'actions patrimoniales dans l'objectif de constituer le dossier de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ».
L'année 2024 a également été consacrée à préparer la mise en œuvre de projets d'équipement (situés à LENA ou au Centre des Arts Visuels de l'Ecocité), pour un déploiement effectif en 2025-2026.

Co-construire une politique culturelle avec les communes

• Lancer les travaux de définition d'un projet culturel intercommunal sur 6 ans

- Analyse des offres, sélection du prestataire, mise en œuvre de la phase 1 de diagnostic culturel intercommunal avec : revue documentaire par le prestataire, mission terrain de 10 jours, atelier de restitution du bilan de terrain, comité technique présentant les grandes lignes du diagnostic culturel et patrimonial. Plus de 60 entretiens ont été menés avec les communes et les porteurs de projets culturels du territoire, ainsi que de nombreuses visites de sites.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Soutenir les salles de diffusion et renforcer le dispositif d'aide à la création « Bekali »

• Poursuite du soutien aux salles de diffusion du territoire

- Lancement de l'appel à projets pour les salles fin 2023, puis instruction approbation de l'attribution des subventions au 1er trimestre 2024 (4 salles : Kabardock, Lespas, Théâtre sous les arbres, Le Séchoir). Evolution enveloppe : 340 000 € en 2024 contre 306 000 € en 2023. Gestion des conventions. Bilan des actions réalisées reçu fin 2024, permettant de confirmer le rayonnement des actions de diffusion et de soutien à la création mises en œuvre par les salles. Celles-ci montrent leur dynamisme et leur capacité à attirer les publics dans les salles ou d'aller à leur rencontre par le biais d'actions culturelles dans les écoles ou les quartiers.

• Renforcement du soutien aux festivals structurants pour le territoire

- Lancement de l'appel à projets pour les festivals fin 2023, puis instruction approbation de l'attribution des subventions au 1er trimestre 2024. Gestion des conventions. Bilan : 26 demandes reçues, 12 festivals éligibles et soutenus : Leu Tempo, Dann Ker Lé O, Hors cadre, Kromali, Opus Pocus, Battle Of The Year, Salon du Livre péi, Les Arts de la Marge, Tempo Danse, Jazz en l'air, Jazz dann Port, Kabardéfilé.
- L'enveloppe dédiée aux festivals a augmenté avec un rééquilibrage vers les Hauts : 165 000€ en 2022, 323 000 € en 2023, 448 000 € en 2024, témoignant du fort engagement de l'EPCI.
- La volonté de faire rayonner la culture dans les Hauts de l'Ouest s'est poursuivie par la mise en œuvre de la 2ème édition du festival « Dann Ker lé O ». Ce festival a fait l'objet d'un appel à projet du Territoire de l'Ouest auquel le Séchoir a été lauréat. Il a été organisé en étroite collaboration avec les communes membres. Ce format de festival inédit propose une offre culturelle de qualité tout en étant d'une envergure géographique et temporelle importante : 5 étapes dans les Hauts de l'Ouest étalées sur 6 semaines, faisant rayonner diverses disciplines artistiques (musique, cirque, danse...), reposant sur l'implication des habitants et des associations locales dans un objectif de co-construction de l'événement.
- Bilans des festivals en cours de réception, permettant de confirmer le rayonnement des actions, d'identifier les pistes d'amélioration et de mesurer finement le degré de décentralisation effective des festivals sur le territoire (critère de sélection important des projets).

• Poursuite du soutien à la création à travers le dispositif Békali

- Le Territoire de l'Ouest soutient les quatre salles porteuses du dispositif qui a pour finalité d'accompagner la création et la professionnalisation des artistes émergents. Une convention triennale 2022-2024 avec les salles encadre ce partenariat. Comme prévu, les salles ont soutenu 3 nouvelles créations en 2024, qui ont été largement diffusées sur le territoire : Cie Zopiok pour le projet « Tousèl » (théâtre, mime et magie) | Compagnie Dé LianeS pour le projet « Kom sur des roulettes » (roller dance et théâtre tout terrain) | LPDF Corp pour le projet « Rêve et Veillées » (spectacle musical mais pas que, interactif, jeune public).

• Poursuite de l'accompagnement aux porteurs de projets culturels

- Au cours de l'année 2024, une dizaine d'associations culturelles ayant sollicité le Territoire de l'Ouest ont été accompagnées dans leurs demandes d'informations. Leurs questions ont principalement porté sur la recherche de co-financeurs, d'informations, de lieux ou d'interlocuteurs en capacité d'aider au développement de leurs projets.

DANN KÈR LÉ O est le seul festival itinérant qui sillonne les Hauts de l'Ouest

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

• Initier l'inventaire patrimonial du territoire et poursuivre les actions de valorisation du patrimoine culturel et naturel, dans le cadre du projet de labellisation Pays d'Art et d'Histoire

L'année 2024 a été marquée par un fort développement des actions servant la constitution du dossier de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » :

- Accompagnement méthodologique et scientifique : Renfort méthodologique et scientifique au service des acteurs et des dispositifs déjà en place sur les communes les plus avancées dans l'esprit de la démarche de labellisation ; Accompagnement méthodologique des services culturels des communes membres dans la réalisation de l'inventaire et d'actions de valorisation ;
- Poursuite de l'inventaire patrimonial sur l'ensemble du territoire à partir d'une solution mobile embarquée et connectée sur support smartphone et/ou tablette numérique auprès de relais à la démarche (communes, associations, enseignement supérieur, citoyens) ; Mise en place d'études à caractère historique, architectural, iconographique, ethnologique autour des patrimoines matériel et immatériel de l'Ouest ;
- Intégration de couches patrimoniales issues des données de l'inventaire dans la plateforme d'information géographique officielle DigDig du Territoire de l'Ouest ;
- Validation par le Conseil Communautaire (juillet 2024) d'une feuille de route pluriannuelle pour l'obtention du label « Ville et pays d'art et d'histoire » ;
- Mise en place d'un processus de décision communale de soutien à la candidature du Territoire de l'Ouest ;
- Expérimentation d'un dispositif de soutien aux porteurs de projets patrimoniaux ;
- Expérimentation d'outils numériques de valorisation à destination de publics distants à partir des recherches effectuées pour l'inventaire ; Création d'une plateforme numérique interactive (https://phaonce.geolab.re) ;

Exposition" 1895-2025: à la veille des 130 ans du Temple", représentant un patrimoine cultuel historique, celui du temple Mariamman de l'Éperon.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Création de podcasts culturels ; numérisations 3D des patrimoines communaux ;

- Développement des partenariats avec la Drac, Caue, Université, Ensam… et citoyens (associations, collectifs, Conseil de Développement, …) pour accompagner la collectivité dans la démarche de candidature du label ;

- Animation des travaux de réflexion : accueil et coordination d'étudiants de l'université, de l'Ecole d'Architecture et de l'Ecole des Beaux-Arts, dans le cadre de stages professionnels ayant un lien avec le label « UPAH » ; Organisation d'un séminaire en interne en 2024 (élus et administratifs des communes de l'ensemble du Territoire) ayant pour thématique la visibilité et la lisibilité des patrimoines dans l'Ouest.

Parallèlement, pour ce qui concerne la valorisation du patrimoine existant du territoire de l'Ouest, deux parcours d'interprétation et une exposition ont été finalisés, installés et inaugurés sur le port de Saint-Gilles, le 6 décembre 2024. Cette exposition permet de faire connaître l'histoire du port et l'histoire de la pêche réunionnaise, mais aussi de mettre en lumière la biodiversité marine locale.

Enfin, une exposition documentaire, intitulée « Esclavages, maronages, personnages » enrichie de réalité augmentée et d'intelligence artificielle, a été réalisée et inaugurée dans les jardins de l'Hôtel de Ville de Saint-Paul, le 18 décembre 2024. Un jeu a été remis à chaque commune et pourra être déployé dans chaque médiathèque.

Inauguration de l'exposition "Esclavages, maronages, personnages », la puissante histoire des marons dans l'Ouest de La Réunion.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Photo : EAIO

Renforcer l'école artistique intercommunale et accompagner le développement des enseignements artistiques

L'année 2024 a été marquée par la fin des travaux du Centre Artistique Françoise Lallemand (CAFL). L'exploitation est en totalité confiée à l'EAIO.
Par ailleurs, le Territoire de l'Ouest a poursuivi le déploiement de sa politique d'enseignements artistiques et sa mise en œuvre par la régie d'enseignement artistique « Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest ».

- L'enseignement en réseau : 69 intervenants spécialisés dans les 5 grands domaines artistiques que porte l'école, sur 31 lieux de pratique ;
- Bilan quantitatif : offre d'enseignement à plus de 900 élèves en public volontaire et 101 élèves autrement capables ; 13 programmes d'éducation artistique et culturelle (PEAC) en milieu scolaire (arts visuels, danse, musique, théâtre) ayant touché 2 545 élèves ;
- Suivi de l'installation de l'équipe de la régie dans les locaux ;
- Poursuite de la structuration et du renforcement de l'équipe de la régie, à présent au complet avec 17 agents ;
- Afin de structurer l'approche pédagogique, un travail important a été réalisé pour aboutir à la création de référentiels, notamment en musique, qui seront intégrés progressivement à l'enseignement ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

- Le CAFL constitue un lieu de pratiques qui vient compléter l'offre existante dans le réseau et permet encore d'augmenter la capacité d'accueil. Les premiers ateliers de pratique ont été mis en place en février 2024. Cette rentrée partielle a permis d'éprouver les locaux, la gestion et l'accueil des élèves. 280 élèves sont accueillis, dont 21 en arts visuels et 259 en musique ;
- En vue de renforcer la structuration de la collaboration entre l'EAIO et son autorité organisatrice, élaboration d'une convention d'objectifs et de moyens Territoire de l'Ouest/ EAIO 2025-2029 : sélection du prestataire chargé d'établir la convention et les indicateurs de suivi, mission terrain de 4 jours, rendu des livrables provisoires. La convention sera signée en 2025.
- Gestion de la mise en œuvre des activités d'enseignements artistiques sur le site de LENA à Trois-Bassins, en collaboration étroite entre le service gestionnaire de LENA et l'EAIO.

• Les temps forts de rayonnement culturel

- Première rentrée scolaire pleine et venue de René Lacaille : le 11 septembre 2024, rentrée marquante en présence de René Lacaille. Cet événement a été l'occasion de rendre hommage à l'artiste à travers des prestations d'élèves et de lui remettre son portrait. Ce moment fort a aussi permis de dévoiler la nouvelle identité visuelle de l'EAIO, symbolisant ses cinq disciplines artistiques et son ancrage territorial ;
- Master class : dans le cadre du Festival Jazz en l'Air et d'un partenariat avec les Téat Départementaux, deux artistes américains Christie Dashiell à la voix et Fédérico Gonzales Pena au piano/clavier, ont réalisé une master class au Centre Artistique Françoise LALLEMAND, le 19 avril 2024 ;
- La première édition du « Battle Artistique Intercommunal de l'Ouest » (BAIO) s'est tenue le dimanche 23 juin 2024 au Jardin d'Eden à Saint-Paul. Cet événement de fin d'année a rassemblé plus de 300 personnes, dans une ambiance conviviale, festive et familiale. Ce battle a réuni les élèves danseurs de l'EAIO accompagnés en live par les musiciens enseignants de l'école.

Préparer et déployer les projets d'équipements culturels du Territoire de l'Ouest

• L'équipement LENA à Trois-Bassins :

- Finalisation des travaux de l'antenne Ouest du Parc National, installation et inauguration de l'antenne en décembre 2024 ;
- Les activités sur site se sont concentrées sur la mise à disposition et la gestion des salles pour les enseignements artistiques et pour les résidences/

Visite de René LACAILLE au Centre artistique Françoise Lallemand. L'occasion de lui faire découvrir la salle qui porte son nom et de « kraz inn ti son ek Danyèl Waro ».

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

temps de travail de compagnies artistiques et d'associations ;
- Afin de faciliter la gestion du site, le comité de suivi mensuel installé en 2023, s'est maintenu tout au long de l'année 2024, réunissant les services du Territoire de l'Ouest, le Parc National, l'association Maoteo conventionnée et l'EAIO ;
- Exécution de travaux de réhabilitation dans le contexte du programme REACT-UE sur le bâtiment abritant les ateliers artistiques (faux plafond, revêtement de sol, éclairage, sanitaires et peinture intérieure/extérieure aux couleurs de la nouvelle charte) ;
- L'artiste One Shoz a réalisé une fresque sur les murs extérieurs des bâtiments d'enseignement artistique avec l'aide des élèves de l'EAIO, contribuant à embellir le site ;
- Lancement des travaux préparatoires à l'ouverture des studios de répétition et d'enregistrement, avec validation par les instances communautaires (règlement de fonctionnement des studios, horaires et modalités de gestion), qui accueilleront des groupes souhaitant simplement s'exercer afin de promouvoir le lieu avant l'inauguration prévue pour le 20 juin 2025 ;
- Élaboration des documents de vie du studio : charte de bonne conduite, engagement de non-commercialisation, fiche informative et règlement intérieur à fournir aux associations désireuses d'accéder à la nouvelle salle d'entraînement et d'enregistrement qui constitue le Studio ;
- Organisation de séances de travail et définition du programme de réhabilitation de la cyberbase avec la DTP, en préparation de l'établissement de la résidence d'artiste (ouverture prévue pour 2025).
- Des réunions et visites sur site ont été organisées en préparation de la rénovation de l'accès routier et des deux parkings (prévue pour 2025).

• Le Four à Chaux Pierre Méralikan de Saint-Leu

Concernant l'équipement du Four à Chaux Pierre Méralikan, le Territoire de l'Ouest suit l'étude préparatoire à la mise en place de la première unité de production d'objets écologiques et durables en mer. Cette étude définit les conditions de mise en œuvre d'une unité de production d'objets auto-générés en corail résultant de trois années d'immersion en pleine mer de ces mêmes objets-squelettes métalliques. Les prototypes créés seront exposés au four à chaux. De plus, concernant la valorisation du site du four à chaux, des modalités de partenariat et d'animation du site ont été étudiées par le service.

• Le projet de Centre d'arts visuels de l'Ecocité Phaonce

- Préparation du projet de Centre d'arts visuels de l'Ecocité à l'Etang de Saint-Paul : définition de la vocation du site (ateliers de résidence de création et salle d'exposition) et des besoins pour le bâtiment en lien avec la SPL Grand Ouest, réunion d'information publique des habitants sur le projet en décembre 2024.

Fresque réalisée par One Shoz avec l'aide des élèves de l'EAIO, sur les murs de LENA, à Trois-Bassins.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

+ FOCUS

Installation et inauguration du parcours d'interprétation sur le port de St Gilles :

« Quand un village de pêcheurs se transforme en station balnéaire »
Lèr in vilaj péshèr i shanj an vil la mèr »

L'exposition a été inaugurée par le Président du Territoire de l'Ouest, le 6 décembre 2024, sur le port de St-Gilles en présence de pêcheurs à la retraite qui ont contribué à la collecte de mémoire, des partenaires ayant permis la réalisation de ce projet, et de représentants et de la régie des Ports. Elle contribue à valoriser le patrimoine culturel et naturel de ce lieu phare et emblématique de l'Ouest, et à renforcer l'attractivité du port.

L'exposition, fruit d'un travail scientifique approfondi et en préparation depuis deux ans, se décline en trois parties : un parcours d'interprétation qui met en lumière l'histoire de la pêche artisanale réunionnaise, un parcours d'interprétation portant sur l'histoire du port de Saint-Gilles et une exposition temporaire sur supports fixes sur la valorisation de la biodiversité marine.
Pour la première fois, le Territoire de l'Ouest s'inscrit avec cette installation dans une dynamique de valorisation patrimoniale en trois langues : français, créole, anglais.

Indicateurs	Bilan 2023	Bilan 2024	Evolution 2023-2024
Nombre d'élèves formés en enseignement artistique	752	904	152
Soutien financier du Territoire de l'Ouest aux 4 salles culturelles	306 000	340 000	+ 34 000€
Soutien financier de Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest	1 045 000€	1 544 000	+499 000 €
Nombre de créations artistiques accompagnées par Békali	3	3	-
Taux d'avancement de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire	30%	60%	+ 30 points %
Taux d'avancement du projet intercommunal culturel de l'Ouest	30%	45%	+15 points %

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

AXE 4 – PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Préambule

En janvier 2024, le cyclone BELAL a touché l'île de La Réunion. Les débits hydrologiques engendrés par cet épisode cyclonique ont été importants dans l'Ouest et ont généré des dégâts, notamment sur le système d'endiguement de la Rivière des Galets.

A travers des études topographiques (modélisation des bassins versants concernés), géotechniques et hydrauliques, le Territoire de l'Ouest a renforcé sa connaissance des ouvrages de protection contre les inondations transférés. Ces études ont également permis de réaliser les études de dangers des systèmes d'endiguement de classe C (Lataniers, Balthazar, La Fontaine et Grand & Petit étang) et de régulariser administrativement ces ouvrages.

Les études de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement hydraulique des secteurs de La Saline/Hermitage ont été réalisées, particulièrement celles concernant le canal de dérivation du secteur de La Saline.

De plus, des interventions de surveillance, d'entretien de la végétation sur les ouvrages ont aussi été réalisées sur 72% du patrimoine, avec quelques réparations opérées sur 550 ml.

Plusieurs épisodes de houle ont engendré des apports de sable sur les cordons dunaires obstruant ainsi le bon écoulement des eaux des ravines à la mer. De nombreuses interventions ont été réalisées sur les cordons dunaires, participant à la lutte contre les inondations et au rechargement des plages.

Suite à la validation de la stratégie de gestion des milieux aquatiques en 2023, le Territoire de l'Ouest a poursuivi en 2024 des opérations consistant à valoriser écologiquement et à améliorer la connaissance sur les périodes et sites de reproductions des espèces protégées sur la zone humide de l'Hermitage, dans le cadre de la gestion intégrée dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur les milieux aquatiques.

L'intercommunalité a participé, en 2024, au séminaire RAMSAR sur les zones humides en partenariat avec le GIP de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Saint-Paul.

Ces réalisations ont eu lieu malgré quelques difficultés rencontrées pour mener à bien les travaux et investissements prévus (contraintes environnementales et réglementaires).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Protéger les populations exposées aux risques naturels

• Les ressources :

ETP mobilisés : 8 ETP au global

Budget GEMAPI et biodiversité :
3,4 M € en investissement
1,1 M € en fonctionnement

• Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2024 : développer la compétence GEMAPI au sein de la Direction de l'Eau de l'intercommunalité en mettant en place une organisation administrative, financière et technique adaptée à l'ambition de la collectivité.

Elaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde PICS

- Organiser la réponse de l'intercommunalité face aux situations de crise.

Pour répondre aux exigences de la loi MATRAS, le Territoire de l'Ouest a engagé l'élaboration du son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) avec un accompagnement du CEREMA, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le comité de lancement a permis d'inclure les référents Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) à la démarche.

L'objectif du PICS vise à organiser et formaliser la solidarité intercommunale en cas de crises majeures par une coordination et un accompagnement technique de l'intercommunalité vis-à-vis de ses communes membres. Par ailleurs, ce plan vise à assurer une continuité de services pour les compétences communautaires telles que la GEMAPI, l'eau, l'assainissement, les transports et la collecte des déchets.

En 2024, la première phase du projet a été marquée par une approche collaborative importante, se traduisant par :

• L'organisation de 6 ateliers participatifs thématiques couvrant l'ensemble des aspects opérationnels ;
• La tenue de 2 comités techniques avec les communes partenaires ;
• La réunion d'un comité de pilotage validant les orientations stratégiques.

Les groupes de travail ont permis d'explorer plusieurs axes essentiels :

• L'identification des aléas et des enjeux territoriaux ;
• La définition des compétences à rétablir en situation de crise ;
• L'organisation du dispositif d'astreinte ;
• La mise en place des outils de gestion de crise ;
• L'établissement des modalités de communication ;
• L'élaboration des conventions de mutualisation.

Cette première phase a connu une forte mobilisation des partenaires, permettant d'enclencher une dynamique collaborative réelle, de clarifier les compétences de chacun et de faire émerger le rôle de l'intercommunalité comme coordonnateur du dispositif.

• Assurer les suivis, l'entretien des ouvrages et les aménagements pour la protection des populations face aux risques d'inondations et de submersion marine

- Suite au cyclone BELAL des travaux d'urgence d'un montant de 750 000 € ont été réalisés sur le Système d'Endiguement de la Rivière des Galets de septembre à novembre 2024. En effet, les fortes crues (1000 m3/s) engendrées par le cyclone ont eu pour conséquence une perte importante de matériaux, jusqu'à 6m d'épaisseur au droit de l'épi 5, et d'une portion de l'endiguement aval. L'épi 5 a également subi la perte de 145 blocs bétons attachés des récents travaux de renforcement de 2021.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

- Autorisation règlementaire des systèmes d'endiguement : l'année 2024 a été marquée par la réalisation des études de danger et le dépôt des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement de classe C :

- Ravines Grand et Petit Etang à Saint-Leu ;
- Ravine La Fontaine à Saint-Leu ;
- Ravine Balthazar à La Possession ;
- Ravine des Lataniers à La Possession.

La connaissance sur ces ouvrages a permis à la collectivité de définir le niveau de protection des systèmes d'endiguement, de définir les zones protégées associées donnant l'occasion aux communes de Saint-Leu et La Possession concernées de prendre les mesures de sécurité nécessaires.

Enfin, une nouvelle étude hydrologique a été réalisée en 2024 sur la Rivière des Galets pour redéfinir les débits de référence et actualiser les occurrences de crues. Sur la base de nouvelles méthodes de calculs hydrologiques, cette étude a notamment permis de mettre à jour l'estimation de la crue centennale dans l'objectif d'actualiser l'étude de dangers du système d'endiguement de la Rivière des Galets.

- Environ 21 km d'ouvrages de protection contre les inondations ,surveillés ou entretenus, ont pu bénéficier d'un financement Fonds Vert.

- Ce sont également environ 550 ml d'ouvrages qui ont pu être confortés suite à des désordres relevés sur les Ravines La Fontaine à Saint-Leu, Balthazar et Ravine à Marquet à La Possession.

- D'autres interventions ponctuelles ont été menées, notamment en gestion de crise, sur les cordons dunaires avant, pendant et après le cyclone BELAL.

Au total, 11 interventions ont eu lieu pour les recalibrages de plage sur les cordons de l'Hermitage et de Saint-Gilles (Roches Noires).

- Dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte, le Territoire de l'Ouest a :

- Lancé l'élaboration d'un Plan de Gestion des Sédiments ;
- Signé un partenariat avec le BRGM et l'observatoire du littoral pour la mise en place de 5 dispositifs participatifs de sensibilisation au recul du trait de côte (type « Coastnap ») ;
- Lancé une première phase de réparation de l'enrochement de l'esplanade des Roches Noires.

La communauté d'agglomération envisage d'équiper, à terme, ses systèmes d'endiguement de classe B et C, de mesures de niveau d'eau (capteurs) et de vidéos-surveillance (caméras) pour prévenir les inondations et crues, lors de conditions météo dégradées. Ce système sera autonome via de l'énergie solaire avec transmission par téléphone et éventuellement en option, par satellite. En 2024, un marché de prestations a été lancé pour une notification en 2025.

Le Territoire de l'Ouest a réalisé des travaux afin de renforcer la sécurité aux Roches Noires.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

• Mettre en œuvre de la feuille de route de la stratégie de gestion des milieux aquatiques

- Pour donner suite à la validation en 2023 de la stratégie de gestion des milieux aquatiques du Territoire de l'Ouest, de nouvelles actions opérationnelles ont été engagées :
Ces actions ont été lauréates de deux appels à projets de l'Office Français de la Biodiversité en cours (REMHOM, menée en maîtrise d'ouvrage direct) et TEMEUM, menée en collaboration avec la Régie Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Paul.
• La première consiste à valoriser écologiquement la zone humide de l'Hermitage et à proposer un parcours pédagogique de sensibilisation au public sur ces espaces sensibles et jouant un rôle écosystémique pour la préservation des milieux. Les études de maîtrise d'œuvre ont démarré en 2024 pour définir plusieurs scénarii de restauration.
• La seconde permet d'améliorer la connaissance sur les périodes et sites de reproductions des espèces protégées situées dans la zone humide de l'Hermitage : des caméras et dispositifs de suivis ont ainsi été installés de novembre 2023 à janvier 2024 sur ce secteur pilote. L'étude a permis d'ajuster les actions de gestion des EEE en tenant compte des enjeux avifaunistiques identifiés. En effet, les résultats sont intégrés dans la gestion des EEE afin de limiter les interventions pendant les périodes sensibles. Enfin, elle préconise également de préserver et renforcer les habitats favorables à la reproduction du Héron Strié et de la Poule d'eau.

- De nouvelles expérimentations et nouveaux modes de gestion intégrée ont vu le jour en 2023 dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur les milieux aquatiques des ravines Saint-Gilles et Hermitage :
• L'utilisation de barrages flottants pour limiter les interventions humaines et mécaniques sur certaines zones (Zones sensibles pour l'avifaune) ;
• Le bâchage ciblé est déployé sur certaines berges pour lutter efficacement contre l'Ipomoea Aquatica (liane patate).
Cette nouvelle stratégie a permis de réduire les coûts d'intervention, passant de 70 000 euros à 60 000 euros dès la première année, avec des perspectives de diminution continue sur les exercices suivants. Les retours d'expérience sur ces techniques permettront d'en renforcer l'efficacité, en particulier pour le bâchage. Cette méthode sera associée au réensemencement d'espèces locales afin de freiner la repousse de la liane, de favoriser la restauration naturelle du milieu et de réduire progressivement le besoin d'interventions, ce qui contribuera également à diminuer les coûts de gestion.
En 2024, 37 960 m2 de plan d'eau ont été entretenus et plusieurs opérations « coups de poing » ont permis d'éviter le développement de nouvelles espèces.
Cette lutte intégrée bénéficie depuis 2023 d'accompagnement financier du Fonds Verts.

- Enfin, plusieurs actions de sensibilisation ont été organisées en 2024 sur le volet GEMAPI sur le Territoire :
• Participation aux assises Saint-Pauloises des Risques Majeurs ;
• Participation au diplôme Universitaire "Érosion des plages et stratégies de gestion du trait de côte" - Session 2024
• Participation au diplôme Universitaire "Risques Côtiers et Territoires Résilients" - Session 2024
• Participation et animation du stand lors d'un évènement de dépose de la nasse antidéchets de la Rivière des Galets en présence de scolaires ;
• Intervention pour les BTS GeMEAU au lycée agricole et Terminal STAV ;
• Intervention pour les BTSa GPN sur la zone humide de l'Hermitage ;
• Participation au séminaire international des zones humides Ramsar du 22 au 24 mai 2024 :
• Participation à une table ronde avec présentation des stratégies GeMAPI ;
• Participation à la journée réunionnaise des zones humides à destination du grand Public le 25 mai 2024 – visite de la zone humide de l'Hermitage

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Indicateur	Bilan 2023	[illegible]	Évolution 2023-2024
GEPI			
Nombre de km surveillés et/ou entretenus	22	21	-1
Nombre de ml d'ouvrages créés ou confortés	150	550	400
GEMA			
Nombre de m2 de surface de zones humides entretenus	20 300	37 960	+17 660
Nombre d'actions de préservation engagées	5	6	1
Nombre d'actions de sensibilisation	6	9	3

+ FOCUS

Séminaire internationale des zones humides Ramsar
20 au 25 mai 2024

Le Groupement d'intérêt public de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Saint-Paul et ses partenaires (dont le Territoire de l'Ouest) ont organisés la semaine internationale des zones humides Ramsar du 20 au 25 mai 2024, dans le cadre des 5 ans de labellisation de l'Étang de Saint-Paul.

Première du genre, cette semaine internationale ambitieuse a valorisé les expériences scientifiques, techniques et citoyennes issues des territoires de trois océans (Indien, Atlantique et Pacifique), d'Afrique australe et de France hexagonale. Aussi, plus de 250 personnes ont participés aux ateliers de construction du 4ème Plan national milieux humides, aux 6 tables rondes thématiques et à la journée de terrain.

Le Territoire de l'Ouest a été partie prenante du dispositif et de son organisation :
• Lors des ateliers du 4ème Plan national milieux humides, volet outre-mer, pour valoriser sa stratégie de gestion des milieux aquatiques et rappeler les enjeux liés ;
• Lors d'une table ronde portant sur la restauration des zones humides pour lutter contre l'érosion côtière et la submersion marine. Il a été présenté les travaux menés par le Territoire de l'Ouest, sa stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte ainsi que sa stratégie de gestion des milieux aquatiques et ses 1ères actions engagées ;
• Lors d'une journée terrain pour les participants du séminaire, en collaboration avec la commune de Saint-Paul et le GIP de la Réserve Marine, sur le site de la zone humide de l'Hermitage, exemple de gestion coordonnée du continuum terre-mer ;
• Lors d'une visite guidée pour le grand public pour une balade découverte de la zone humide de l'Hermitage.

Le Territoire de l'Ouest réaffirme ainsi sa volonté de préserver ses milieux aquatiques terrestres à travers cet évènement international.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Faire de la transition écologique et énergétique un axe de développement du territoire

• Les ressources :

TP mobilisés (au 31/12/2024) : 0.5
Budget investissement : 300 000€

• Les principaux objectifs :

- Elaboration du PCAET
- Contrat de recherche EFFICACITY
- Ecologie Industrielle

L'année 2024 a marqué une étape majeure dans l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) du Territoire de l'Ouest avec l'élaboration du programme d'actions. Ce document stratégique vise à structurer les actions locales en faveur de la transition écologique, de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation du territoire et de la qualité de l'air. Il a vocation à être intégré dans le futur SCoT Air Energie Climat qui vaudra PCAET.
Le 1er semestre 2024 a permis la consolidation et la finalisation du projet, notamment du programme d'actions validé en comité de pilotage final du 24 juin. Cette étape a contribué à stabiliser une version complète du plan, en vue de son adoption.
Le projet consolidé a ensuite été présenté en juillet au Conseil de Développement, réunissant des représentants de la société civile.
En plus d'une concertation avec l'ensemble des partenaires tout au long de la démarche, une consultation du public s'est déroulée du 31 juillet au 31 août 2024. Cette phase a permis de recueillir les contributions des citoyens, associations et acteurs locaux.
À l'issue de ces différentes étapes, le Conseil Communautaire a validé le PCAET, le 4 novembre 2024, marquant ainsi l'aboutissement d'un processus engagé, participatif et structurant pour le territoire.
En décembre 2024, conformément au cadre réglementaire, le projet de PCAET arrêté a été transmis pour avis à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), la Région Réunion et l'autorité environnementale.

Développer le modèle économique durable de l'Ouest

2024 a vu la montée en charge de la démarche d'animation et de développement de l'écosystème d'innovation que le Territoire de l'Ouest a initié en 2020, et que nous avons appelé « Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire » (CITI).

- Le CITI a lancé l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateur Ville Durable & Filières d'écomatériaux de construction », porté avec un groupe de partenaires spécialisés dans l'innovation et le développement de nouvelles des filières. Cet AMI a permis d'identifier 17 solutions locales de matériaux ou procédés d'écoconstruction. Le groupe de travail institué dans ce cadre, mobilise désormais les assureurs et bureaux de contrôles sur les aspects règlementaires de ces solutions.
- Le Contrat de Recherche et Développement avec l'institut national Efficacity, vise à développer, suivre et évaluer des projets de R&D en faveur de la transition écologique et industrielle.

Initiée en 2020, cette démarche innovante aboutit en 2024 à un nouveau contrat dédié à la création d'un outil logiciel d'aide à la conception de quartiers bas carbone. Ce projet vise à adapter, au contexte insulaire et tropical, une chaîne logicielle (URBAN-PRINT) déjà utilisée au plan national sur une trentaine d'écoquartiers et plusieurs grands projets d'aménagement. Ce projet, qui est une première en France, permettra de créer un critère « Score carbone » des opérations qui pourrait devenir un critère local d'évaluation utilisé dans la commande publique.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

- Lancement d'une démarche territorialisée d'écologie industrielle avec l'ADIR et l'association « Synergie Péï-OI » pour la poursuite des travaux visant à développer des projets d'écologie industrielle pour les entreprises de l'Ouest de nos ZA afin de :
  - Sensibiliser les structures des zones d'activités à l'économie circulaire et aux gains que cela peut engendrer ;
  - Identifier des opportunités liées aux matières résiduelles, à la mutualisation et aux synergies possibles ;
  - Accompagner la mise en œuvre opérationnelle des synergies identifiées ;
  - Créer des chaînes de valeurs ;
  - Bilan 2024 : 600 tonnes déviées, 10 brocantes réalisées, 12 audits d'entreprises, plus de 6000 personnes sensibilisées.

Développer la pratique des mobilités durables

• Les ressources :

ETP mobilisés (au 31/12/2024) : 1.5
Budget investissement : 472 350€

• Les principaux objectifs :

- Développer la pratique du vélo
- Plan de Mobilité
- Covoiturage

Les conditions de mobilité sur le Territoire de l'Ouest sont fortement dégradées du fait de la congestion générée par les embouteillages. Des alternatives existent déjà pour s'affranchir de cette pénibilité quotidienne. Il faut cependant préparer aujourd'hui les territoires de proximité de demain.

• Réaliser le programme vélo / Développer la pratique des modes actifs

- Le Territoire de l'Ouest a mis en place un service de location moyenne/longue durée de Vélos à Assistance Electrique (VAE), en 2021. Ce service a rencontré un vif succès auprès des usagers, nécessitant un renforcement régulier de la flotte de vélos. En 2024, l'intercommunalité a achaté 100 VTTAE (Vélos Tout Terrain à Assistance Electrique) supplémentaires, mis en service en décembre 2024.

- Le Territoire de l'Ouest, dans sa vocation à devenir un Territoire Cyclable, a réitéré sa Rando Vélo intercommunale avec près de 500 participants, soit autant qu'en 2023. En parallèle, il a poursuivi, en partenariat avec Île de La Réunion Mobilités (IdRM), le développement de l'application Géovélo.

- En octobre 2024, il a lancé son dispositif d'aide à l'acquisition de vélos électriques, d'un montant de 300€ à 500€ (pour les vélos spécifiques), apportée aux habitants du territoire et ce, sans conditions de ressources. Ainsi, en 3 mois, ce sont près de 130 demandes qui sont parvenues au Territoire de l'Ouest.

• Définir la politique de déplacements du Territoire de l'Ouest / Accompagner le changement de comportement

- L'élaboration du Plan de Mobilité (PDM) du Territoire de l'Ouest, initiée en 2023, s'est poursuivie en 2024, avec la finalisation de la phase 2 « choix du scénario », qui permettra à l'intercommunalité de définir les actions de ce document de planification en 2025. Le scénario « responsable » a été retenu, contribuant à un juste équilibre entre les ambitions portées par le Territoire de l'Ouest en termes de mobilités et réalité budgétaire.

- Covoiturage : le dispositif « Karos City », permettant à toutes les entreprises du territoire de bénéficier d'avantages sur le covoiturage (gratuité de 6 mois et accompagnement dans la promotion de cette mobilité), a été lancé en juillet 2024 et se poursuivra toute l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

+ FOCUS

Rando-vélo intercommunale :
***A* la découverte du Territoire de l'Ouest à vélo !**

La rando-vélo intercommunale 2024 a connu un franc succès en termes de participation, rassemblant près de 500 cyclistes, dans la continuité de l'édition précédente. Le parcours a traversé les cinq communes du territoire, ponctué de points de ravitaillement et de haltes patrimoniales permettant de découvrir la richesse culturelle et naturelle locale.

Cette journée a brillamment allié défi sportif, convivialité et découverte, créant un lien fort entre mobilité douce et journées du patrimoine. Des sessions de sensibilisation ont été organisées sur le site de la Réserve Naturelle de l'Étang et au Musée du Sel à Saint-Leu.

Le site du camping intercommunal de l'Ermitage a été animé tout au long de la journée avec loterie, animations musicales, balades gratuites et autres activités ludiques.

Indicateurs	Bilan 2023	Bilan 2024	Evolution 2023-2024
Stock de vélos	550	650	100
Nombre d'arceaux vélos	97	97	-
Nombre d'usagers sur liste d'attente Mobi'Ouest	1740	2165	24%
Taux de location / parc vélo	83%	90%	+7 points %
Nombre de places de covoiturage	255	255	-

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_027_CC_2-DE

TERRITOIRE DE L'OUEST
ÎLE DE LA RÉUNION

1, rue Eliard Laude BP 50049 • 97822 Le Port cedex

Tél : 02 62 32 12 12

courrier@tco.re